

Chasseur Mayennais



**Bilan de
l'Assemblée
Générale**

**Arrêté
d'ouverture**



ASSURANCE CHASSE

Pour chasser
sans souci...

**VOTRE ASSURANCE CHASSE
EN VENTE
AU CREDIT AGRICOLE**



Les contrats d'Assurance chasse sont proposés par Pacifica. PACIFICA, compagnie d'Assurances Dommages, entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 227 443 500 € - Siège social : 91-93, bd Pasteur 75015 Paris - 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS - LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social 40 rue Prémarline - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2009

ACGL Conseil

**2 informaticiens
à votre service**

0 826 808 017
0,12 €/min

www.acglconseil.com

Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre le Potier - 53000 LAVAL
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A
N° INTRA : FR 354 815 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73

MAYENN Déténté



Serge LECOQ

Vous accueille tous les jours
sauf le mardi
de 9h à 12h et de 14h à 19h
(magasin situé à 200m de
l'entrée du Château)

ARMURERIE

Armurier diplômé de l'École
d'Armurerie de St Etienne

Pour :

- fabriquer vos armes et vos crosses sur mesure
- mettre vos armes en conformité
- entretenir, réparer, bronzer vos armes toutes marques
- achat et dépôt vente de vos armes d'occasion

COUTELLERIE

Coutelier certifié Nogent

Tous travaux d'affûtage pour :

- ciseaux, sécateurs, coupeaux
- cisailles, peignes de tondeuses
- lames tondeuses, taille-haies
- chaînes de tronçonneuses

4, rue Jules FERRY - 53100 MAYENNE

Tél : 02 43 32 17 02



Le mot du Président

L'ouverture de la chasse approche !

L'arrêté d'ouverture, que chacun pourra lire avec attention, montre que de nouvelles dispositions ont été prises.

En ce qui concerne la chasse du lièvre dont les populations ont baissé du fait d'une mauvaise reproduction associée au développement de maladies, le prélèvement maximum autorisé de deux lièvres par an et par chasseur jusqu'à maintenant **est réduit à un lièvre** pour la prochaine saison.

La superficie nécessaire au plan de chasse volontaire est réduite de 150 à 100 ha, ce qui devrait inciter les chasseurs à s'organiser pour une meilleure gestion de l'espèce.

Les exemples des départements voisins sont là pour montrer l'efficacité de telles mesures, qui favorisent la progression des populations et l'augmentation corrélative des prélèvements pendant une période de chasse plus longue.

Les GIC de notre département l'ont compris puisque la grande majorité des GIC faisan sont devenus également ces dernières années GIC lièvre.

Les chasseurs de la commune de Chatillon sur Colmont ont pris une décision qui va dans le même sens. Que ces exemples soient suivis.

En ce qui concerne le sanglier, objet de préoccupations au niveau national, les populations et dégâts semblent stabilisés dans notre département... Je vous demande cependant de rester vigilants afin que le seuil des dégâts reste supportable pour le monde agricole. De nouvelles mesures, à compter de l'arrêté d'ouverture de la chasse, permettent maintenant le tir à l'affût jusqu'au 14 août 2010, sur autorisation particulière.

Ces nouvelles mesures, répondant à une nécessité de gestion, tout particulièrement en ce qui concerne le lièvre, ne doivent pas être comprises comme des contraintes supplémentaires, mais comme la nécessité de pérenniser dans les meilleures conditions possibles la chasse de ce gibier naturel traditionnel de nos territoires.

Vous relèverez également dans l'arrêté une simplification des limitations horaires.

Je souhaite à vous tous une bonne ouverture.

Yves MOULIÈRE

Dans ce numéro :

3 **Édito**

4 **Assemblée générale**
Rapport moral et financier

17 **Infos générales**
Les infos de la FNC

19 **Infos fédération**
Humour : le martinet
Nemrod 2
Résultats des comptages
Nécrologie
La responsabilité civile...
Réunions d'informations
Ouverture 2010

20 **Arrêté d'ouverture**

27 **Nos associations**
La recherche au sang...
1^{ère} session du Brevet grand gibier
Fédération des gardes particuliers
Association des piégeurs...
ASCCM

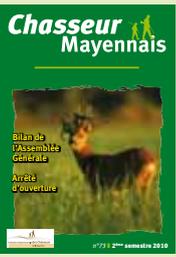
30 **Notre faune**
Le canard siffleur

31 **Cynophilie**
Le chien de Saint Hubert

32 **Humeur-Petites annonces**

33 **Plan de chasse**

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne | 2^{ème} semestre 2010



Tirage : 10 200 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2010
ISSN : 0397-8621
Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER
Conception et réalisation : Imprimerie **MADIOT**
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdcm@chasseurs53.com
www.frc-paysdelaloire.com / site direct FDC 53 : www.chasse53.fr



Assemblée générale

Assemblée générale 2010

Rapport moral

La 83^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne s'est tenue le samedi 24 avril dans la salle des Pléiades de Louverné.

Préalablement Le Président a proposé de désigner comme Bureau de la présente assemblée celui du Conseil d'Administration :

Messieurs Gérard COURCIER et Denis LERICHE vice-présidents, Yves-Hubert GUENIOT trésorier, Jean-Louis GOURDET trésorier adjoint, Bruno CARRE secrétaire, Yves-Alain LE BRETON secrétaire adjoint.



Il a ensuite demandé une minute de silence en mémoire de :

- M. Jean du MESNILDOT président fondateur des Echos du Bas Maine, groupe bien connu et apprécié de tous, qui fêtera la semaine suivante son 30^{ème} anniversaire, ainsi que les 180 ans de l'équipage du Bas Maine.
- M. Jacques CHEZOT, l'un des plus vieux adhérents, chasseur en la forêt d'Hermet (près de 50 ans), décédé quelques semaines auparavant.
- Les responsables de chasse décédés cette dernière saison ainsi que M. Marcel LINAIS qui a trouvé la mort à la suite d'un accident de circulation alors qu'il participait à un comptage nocturne.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2009 paru dans le Chasseur Mayennais du 2^{ème} semestre 2009 a été adopté. Le Président a fait ensuite le point de la situation des événements marquants dans le domaine législatif et réglementaire et, avec les administrateurs qui ont travaillé dans le cadre des Commissions, a évoqué le bilan des activités de la Fédération.

L'activité législative et réglementaire a été pour le moins réduite cette année.

Peu ou pas de textes significatifs en ce qui concerne la pratique de la chasse, à part l'arrêté du 19 janvier 2010 autorisant pour la chasse collective du grand gibier, l'emploi

d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques, ce qui au point de vue sécurité et organisation de la chasse répond à des souhaits depuis longtemps exprimés.

En revanche les chasseurs sont toujours dans l'attente des textes qui leur ont été promis depuis plus d'un an... en ce qui concerne, notamment, la répression des actes de sabotage de la chasse...

Il y a pourtant lieu d'arrêter et de sanctionner ces extrémistes de tous bords, qui interviennent cagoulés, tant à l'occasion de chasses que dans des élevages, ce qui a été le cas des membres du Front de Libération des Animaux, qui ont relâché en Dordogne dans la nature 4000 visons d'Amérique, et en Espagne 17 500 visons provenant d'un élevage, lesquels sont des concurrents directs du vison d'Europe menacé de disparition.

Il faut évoquer également la nouvelle organisation des services de l'Etat à l'échelon des départements avec la création par le décret au 4 décembre 2009 de directions départementales interministérielles placées sous l'autorité des Préfets, et en particulier la DDT : direction départementale des territoires, regroupant la direction de l'Equipeement et celle de l'Agriculture et de la Forêt qui était l'interlocutrice privilégiée de la Fédération.

En revanche, on peut être inquiet à plus ou moins long terme sur les conséquences de l'arrêt du 4 mars 2010 relatif aux zones classées NATURA 2000. L'article L 414-1 du code de l'environnement posait comme postulat que la pêche, les activités aquacoles, la chasse et autres activités cynégétiques ne constituaient pas des activités perturbantes... ce qui les exemptait de la procédure d'évaluation des incidences sur le site NATURA 2000.

L'arrêt retient qu'en exemptant systématiquement de la procédure l'évaluation des incidents sur le site, les activités cynégétiques, pêche et autres, la France n'a pas respecté les obligations qui lui incombent.

La disposition en cause du code de l'environnement va donc être modifiée. La question sera en effet de savoir si l'activité cynégétique est ou non considérée, en fonction des sites concernés, comme perturbante et ce en fonction d'une évaluation individuelle de ses incidences sur le milieu !...

Il faut rappeler que des régions cynégétiques importantes telles que la Sologne se trouvent en site NATURA 2000 par arrêté du 26 octobre 2009.

Il est également préoccupant, comme le disait notre Président National dans l'éditorial de la Fédération Nationale des Chasseurs, de constater qu'au nom de la modernité



les redevances des chasseurs financent la LPO, alors que ceux-ci croient financer des services cynégétiques. Une convention de collaboration entre l'ONCFS et la LPO a été établie pour le suivi de la faune et de ses habitats, vient d'ailleurs régulariser les plans d'action en faveur d'espèces d'oiseaux, la gestion des zones humides, la surveillance et police de la nature.

D'une réponse ministérielle du 1^{er} avril 2010, il apparaît en outre que le montant des aides du ministère de l'écologie aux associations de défense de la nature ont en 5 ans augmenté de 55 % pour l'administration centrale, et qu'elles représentent 28 000 000 d'euros par an. Elles correspondraient à un effort particulier de soutien à ces associations auxquelles sont confiées des missions de service public dans le domaine de la préservation de la biodiversité et de la gestion des espaces naturels et espèces. Ceci exprime la volonté de leur apporter le soutien nécessaire afin qu'elles contribuent à un nombre important de commissions.

Les chasseurs, acteurs privilégiés de terrain qui travaillent quasiment exclusivement avec leurs cotisations, sont mis en concurrence avec des associations beaucoup moins représentatives et qui pour certaines souhaiteraient la suppression ou la réduction des possibilités de chasser. Ainsi l'ASPAS a remis une pétition de 250 000 signatures en vue de l'interdiction de la chasse le dimanche, alors que les chasseurs sont près de 1 350 000. Trois parlementaires ont également déposé des propositions de loi pour faire interdire la vénerie, la chasse à courre.

En Mayenne

La saison 2009-2010 a été médiocre pour le petit gibier à la suite d'un printemps froid et pluvieux ; la reproduction a été également mauvaise pour le gibier d'eau. La vague de froid a favorisé le passage des migrateurs en fin de saison. Les chasseurs en ont peu profité du fait de la suspension de la chasse.

Le grand gibier se porte bien.

Les prélèvements de sangliers restent importants, de l'ordre de 1900 pour 2050 lors de la saison précédente, ce qui peut laisser espérer une diminution des dégâts.

- Plan national de maîtrise du sanglier -

Préoccupé par les collisions routières, les dégâts causés à l'agriculture, les concentrations de sangliers dans les zones périurbaines,... le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire a mis en œuvre un Plan National de Maîtrise du sangliers sur 6 ans, en vue d'améliorer la coordination des outils existant, et déterminer les mesures à prendre, pour faciliter la réduction des populations où cela est nécessaire. Le travail est en cours, des actions ont été définies par le Préfet, sachant que la situation est loin d'être catastrophique en Mayenne. En effet, les dégâts ont diminué, et à l'exception de certains secteurs, les populations semblent être moins nombreuses grâce aux prélèvements importants effectués ces dernières années.

Lièvre

En ce qui concerne le lièvre, le nombre des surfaces en plan de chasse a augmenté de façon sensible. Ce n'est que par la gestion des prélèvements que les populations augmentent de façon notable. L'exemple des GIC et des départements voisins le montre. Il existe d'ailleurs une prise de conscience de la nécessité d'une gestion du lièvre dans le département. Le dernier arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse permet de demander un plan de chasse volontaire, à partir de 100 hectares au lieu de 150.

FORMATION ET EDUCATION

- **Formation des gardes chasse particuliers**
 - 1 stage en 2009 : 16 gardes formés.
 - Nette diminution par rapport à 2007 et 2008 (respectivement 35 et 22 gardes formés)
- **Attestations de meutes**
 - 1 seule séance de contrôle pour 5 meutes (37 chiens)
 - Interruption des contrôles liée à la réglementation sur la détention des renards. Reprise des contrôles dès janvier 2010 sur une nouvelle organisation.
- **Formation des piégeurs**
 - 4 sessions en 2009, soit 120 piégeurs formés
 - 5 sessions en 2008, soit 152 piégeurs formés
 - 4 sessions en 2007 (2 seulement en 2006)
- **Information des chasseurs sur la réglementation et les munitions alternatives**
 - Distribution de dépliants,
 - Réunions information par arrondissement,
 - Information lors de l'Assemblée Générale,
 - Information dans la revue fédérale.





- **FORMATION AU PERMIS ACCOMPAGNE**
 - 11 en 2006
 - 18 en 2007
 - 13 en 2008
 - 22 en 2009
- **FORMATION AU PERMIS DE CHASSER**
 - 120 permis attribués en 2009 pour 124 en 2008 et 154 en 2007,
 - 5 sessions, 3 techniciens fédéraux,
 - 30 jours de formation théorique et pratique,
 - 20 jours d'examens.
- **PROJETS PEDAGOGIQUES DESTINES AUX SCOLAIRES**
 - Exposés de M. ARCANGER dans les collèges et lycées (5 interventions d'une demi-journée pour 3 en 2008),
 - Stages d'observation de 2 jours des élèves de 3^{ème} (3 en 2009),
 - Contrat avec l'Institut médico-pédagogique de MONTAUDIN (trois séances en 2009, pour huit au total)
 - Convention de partenariat avec le Lycée ROCHEFEUILLE (formation gratuite au permis de chasser contre travaux d'aménagement d'un sentier pédagogique)

Une convention de partenariat a en effet été passée avec le lycée Rochefeuille, dont une classe a participé aux travaux d'aménagement du sentier pédagogique actuellement en cours de réalisation, dans le cadre de ses études, en échange d'une formation gratuite au permis de chasser pour les élèves volontaires. C'est ainsi que 12 d'entre eux ont obtenu le permis de chasser gratuitement cette année.

REALISATIONS DIVERSES

G.I.C.

- Création du GIC « faisan » de SAINT CALAIS DU DESERT
- Agrandissement du GIC d'ERVE ET TREULON
- Depuis la précédente assemblée, les GIC faisan ont pris la décision d'assurer également la gestion du lièvre par un plan de chasse.

En Mayenne, la surface totale en GIC est de 30 200 ha environ, la superficie du département étant de 521 500 ha.

NOM du GIC	ESPECE GEREE	DATE DE CREATION	SURFACE
BOUCHAMPS LES CRAON	Lièvre	1989	1 579 ha
PORTES DE BRETAGNE	Lièvre	1989	4 780 ha
GRAISSIERE (Crennes)	Lièvre	1990 (2001)	3 747 ha
ABBAYE	Lièvre	1990	4 823 ha
AHUILLE	Lièvre	1999	1 966 ha
BEAUMONT	Faisan + lièvre en 2009	1999	1 621 ha
ST CYR LE GRAVELAIS	Lièvre	2003	1 330 ha
ST DENIS D'ANJOU	Faisan + lièvre en mars 2010	2004	2 479 ha
ERVE ET TREULON	Faisan + lièvre en mars 2010	2007 / 2008	6 003 ha
AVERTON	Lièvre	2007	1 279 ha
ST CALAIS	faisan	2008	635 ha

GIBIERS DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**LAPINS G.
LIÈVRES
FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70

Imprimerie MADIOT

*Avec un professionnel,
tout est plus facile*

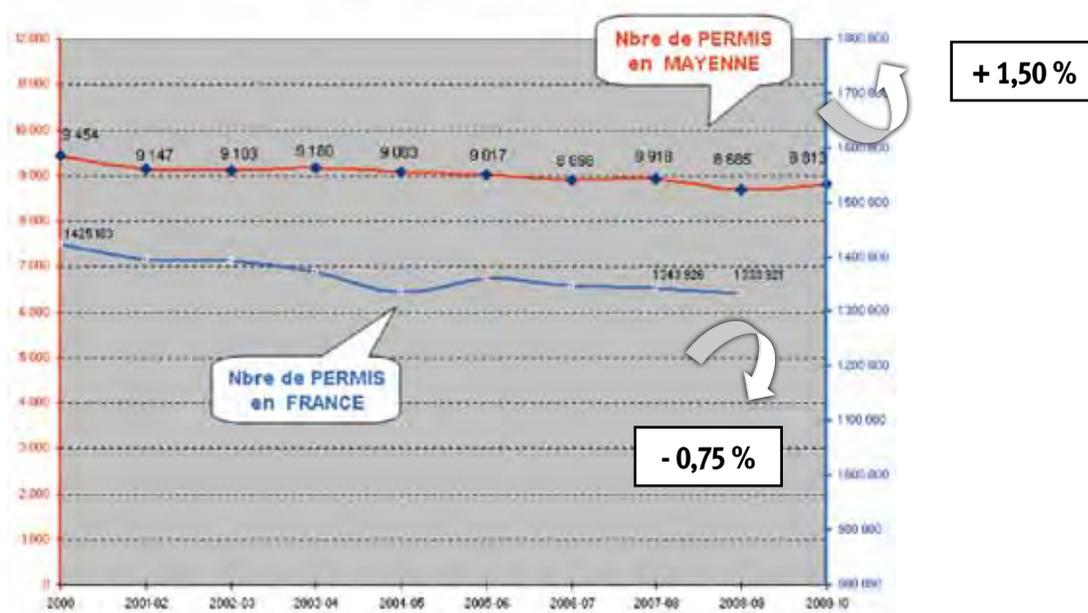
Tél. 02 43 69 21 03 - LAVAL - imp.madiot@wanadoo.fr



Rapport financier

Présenté par M. GUENIOT, trésorier.

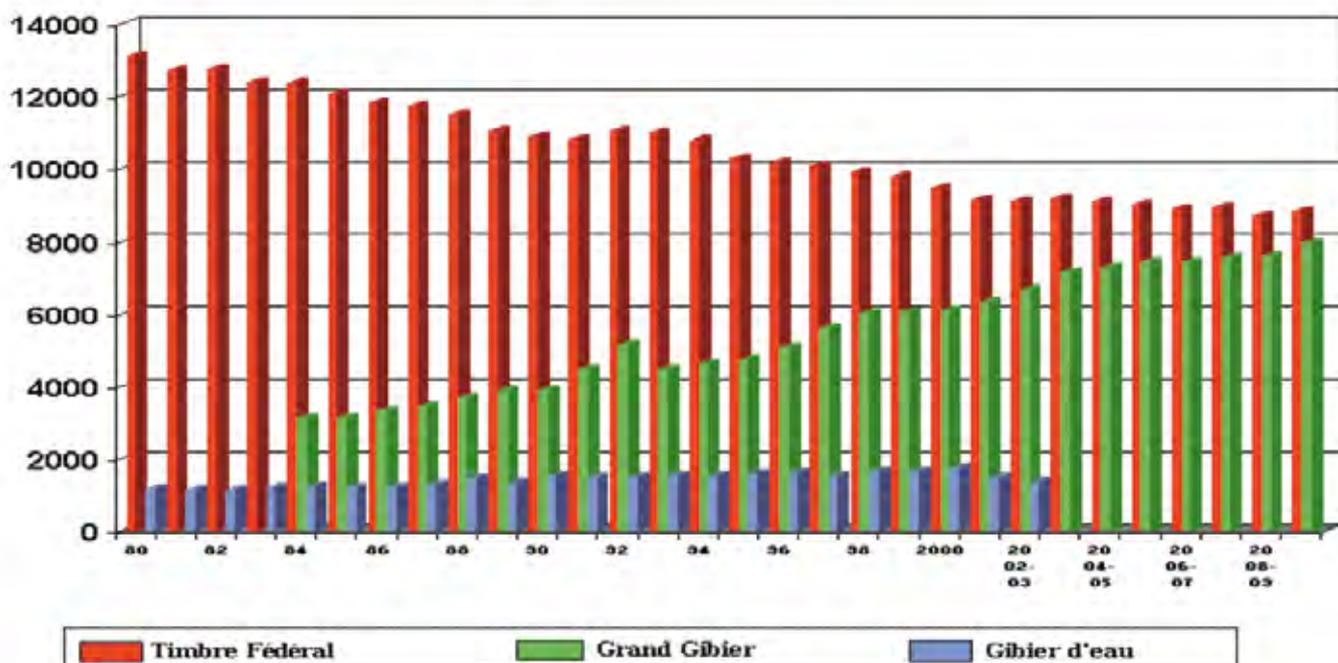
NOMBRE de PERMIS sur 10 ANS



Evolution du nombre de chasseurs :

Courbe bleue : tendance générale du nombre de chasseurs en France et courbe rouge : le nombre de chasseurs en Mayenne. La moyenne nationale est de 14 041 permis par département avec une baisse de 0,75% par rapport à l'an dernier. Ayant enregistré le plus bas niveau sur 2008-09 en effectif chasseur, nous comptabilisons pour 2009-10 une légère augmentation de 1,50%.

Nombre de CHASSEURS en MAYENNE



Par contre, le nombre de chasseurs «Grand gibier» continu de croître, atteignant 7947 pour la saison 2009-2010, correspondant à 90 % des chasseurs.





DENSITÉ CHASSEURS 2009-2010 au km²

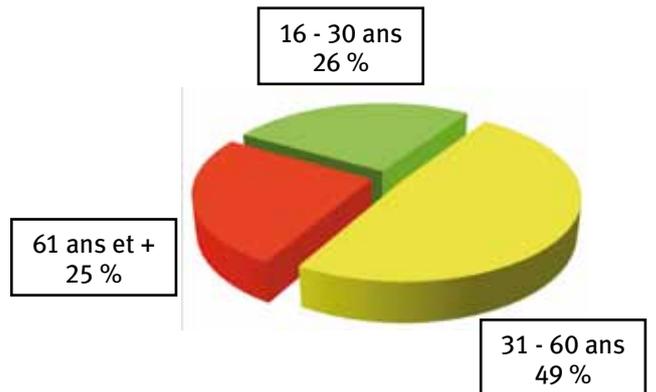
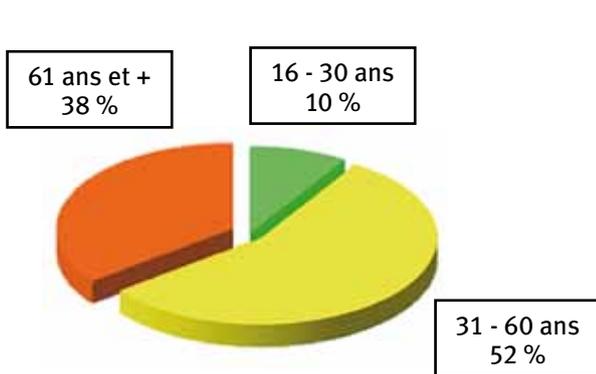
Concentration des chasseurs dans les agglomérations, faible densité dans les communes rurales.

Densité chasseurs / km²

9 - 10,2	(2)
5 - 6	(1)
4 - 5	(5)
3 - 4	(9)
2 - 3	(13)
1 - 2	(136)
0 - 1	(95)



ÂGE DES CHASSEURS sur l'EFFECTIF 2009-2010



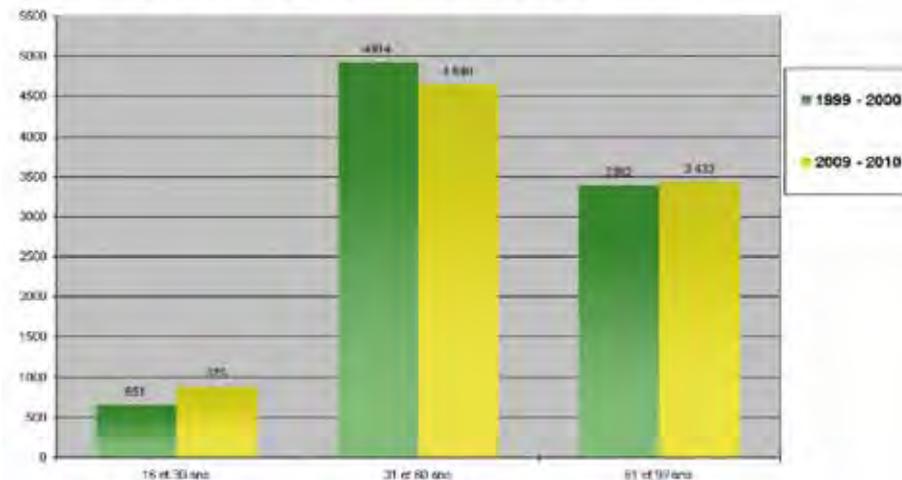
Aperçu également sur l'âge de nos chasseurs :

- . 10 % ont moins de 30 ans
- . 52 % ont entre 31 et 60 ans
- . 38 % ont + de 60 ans.

A comparer à la répartition de la population mayennaise

- . 16 - 30 ans : 26%
- . 31 - 60 ans : 49%
- . 61 ans et plus : 25%

Comparaison et Évolution par tranche d'âge des chasseurs : 1999/2000 et 2009-2010



Pyramide des âges des chasseurs

Cette comparaison entre 1999 et 2009 fait apparaître un léger rajeunissement des chasseurs (dû en partie à la récupération de permis nationaux, à considérer avec précaution), surtout sur la tranche d'âge 16-30 ans ; celle de 31 à 60 ans est moins élevée ; les chasseurs de plus de 61 ans semblent identiques.



A- SECTION GÉNÉRALE

I- ÉVOLUTION DES RECETTES

1- TIMBRE FÉDÉRAL et PRODUITS

Signe encourageant pour cette campagne 2009 - 2010, nous sommes à **8 813** chasseurs soit 128 en plus (presque + 1,50 %) !!!

La cause est principalement due au changement de législation du permis national.

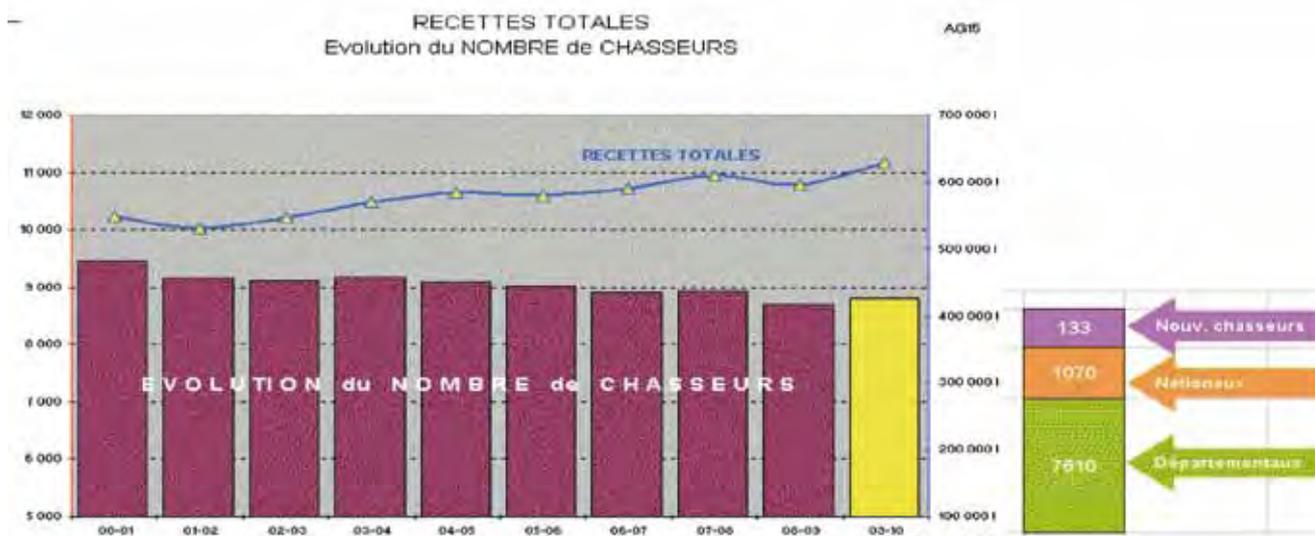
Ce changement nous a permis de récupérer des chasseurs mayennais qui prenaient leur permis dans des départements moins chers que nous. Je vous rappelle que le permis national, depuis cette année, a un prix unique dans toute la France (la différence s'il y a, vient des frais de dossier de chacun).



Une mesure incitative nationale pour les jeunes chasseurs de 2009-10 : mise en place d'un ½ tarif pour la première année de validation de leurs permis. Un effort également du côté de notre assureur (Allianz, cabinet Barreau) qui a proposé pour cette première année : un contrat de base à **10 €** au lieu de 21 €.

A souligner que le nombre de permis temporaires (3 et 9 jours) progresse à nouveau : 300 temporaires pour 2009-10 contre 270 l'an dernier ; en réalité ce sont essentiellement les permis à 3 jours qui fonctionnent : coût 25% du prix normal. Les validations effectuées par internet sont encourageantes : de 200 nous sommes passés à 540.

Produits des timbres (fédéraux et temporaires)



Dans sa globalité, la courbe des recettes progresse très légèrement chaque année sauf sur 2008-09

L'uniformisation du permis national et l'effort réalisé pour les jeunes permis ont certainement contribué à l'augmentation de nos recettes. Soit 33 400 € de hausse pour 2009-10. Nous arrivons à la somme totale de 628 880 €.

Sur 10 ans : l'augmentation du produit est de 15 % : ce qui est mieux qu'antérieurement.

Je vous rappelle que le prix du timbre départemental est de 68 € pour la 3^{ème} année.

A noter que, lors de son AG en mars, la Féd. Nat. des Chasseurs a retenu comme critères d'éligibilité au fonds cynégétique national (aide aux petites fédés) : le seuil des 9 000 chasseurs et un montant de 74 € minimum de prix du timbre fédéral.



2- CONTRATS DE SERVICES ET ADHESIONS



▲ PRODUITS

La recette est de l'ordre de 70 900 € en 2009-10 contre 72 200 € l'an dernier, soit une baisse de 1 300 € !

La tarification des contrats de services n'a pas changé depuis 11 ans.

▲ SUPERFICIE

Pour 2009-10 : 98 000 ha de gardés contre 103 300 ha l'an dernier. La diminution vient essentiellement de 3 GIC : Erve et Treulon – 3200 ha ; Graissière – 1400 ha et St Calais – 860 ha.

La taille des carrés de la carte ci-contre, est proportionnelle à la surface gardée dans la commune.

Hors GIC, les contrats de service sont essentiellement dans le Nord.

Les 11 GIC représentent 31 % de la superficie totale gardée (30 200 ha).

▲ QUANTITE

A ce jour : 495 adhérents territoriaux, ce qui correspond au maintien de l'effectif qui tourne autour de 500 depuis plusieurs années.

▲ ADHESIONS OBLIGATOIRES

Il y a 1 222 détenteurs d'un plan de chasse Petit et Grand Gibier (1131 en 2008-09), dont :

. 586 (48%) qui règlent l'adhésion obligatoire, contre 540 l'an dernier (+ 46)

. 636 (52%), qui ont un contrat de service.

En résumé sur 10 ans, la progression du nombre de contrats est de + 3 % (+ 14) ; Progression également des territoires gardés : + 15 058 ha soit + 18 %.

II- ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Deux sections de dépenses : Administration générale et Amélioration de la chasse.

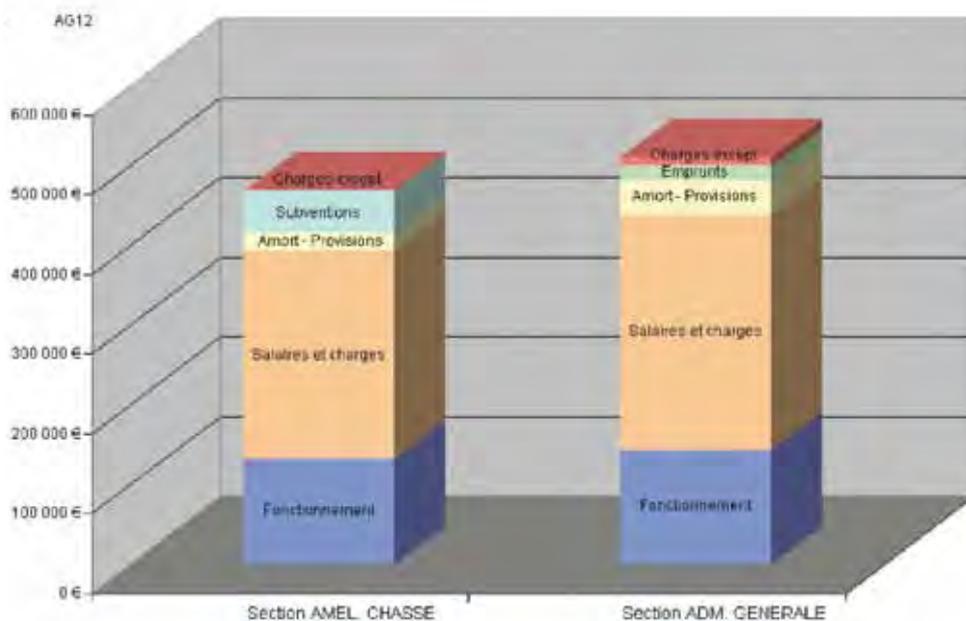
Sauf entre 2006-07 et 2008-09, les dépenses d'amélioration pour la chasse sont supérieures à celles pour l'administration générale.

Sur 2008-09 :

A gauche, les différentes strates du compte «Amélioration chasse», en orange la part des charges salariales avec 56 %, 2 % de plus que l'an dernier, le fonctionnement (en bleu) avec 28 % (2% en moins) et les subventions (bleu clair) 11% idem.

A droite, le poste «Administration générale», 58 % de ces dépenses sont des charges de salaires, même pourcentage que l'an dernier. Le fonctionnement : 28 % contre 26 %.

La prévision globale 2009-10 pour ce secteur a été budgétée avec une baisse de 6 %. Le budget 2010-11 est en légère hausse de 1,80 % par rapport à 2009-2010.

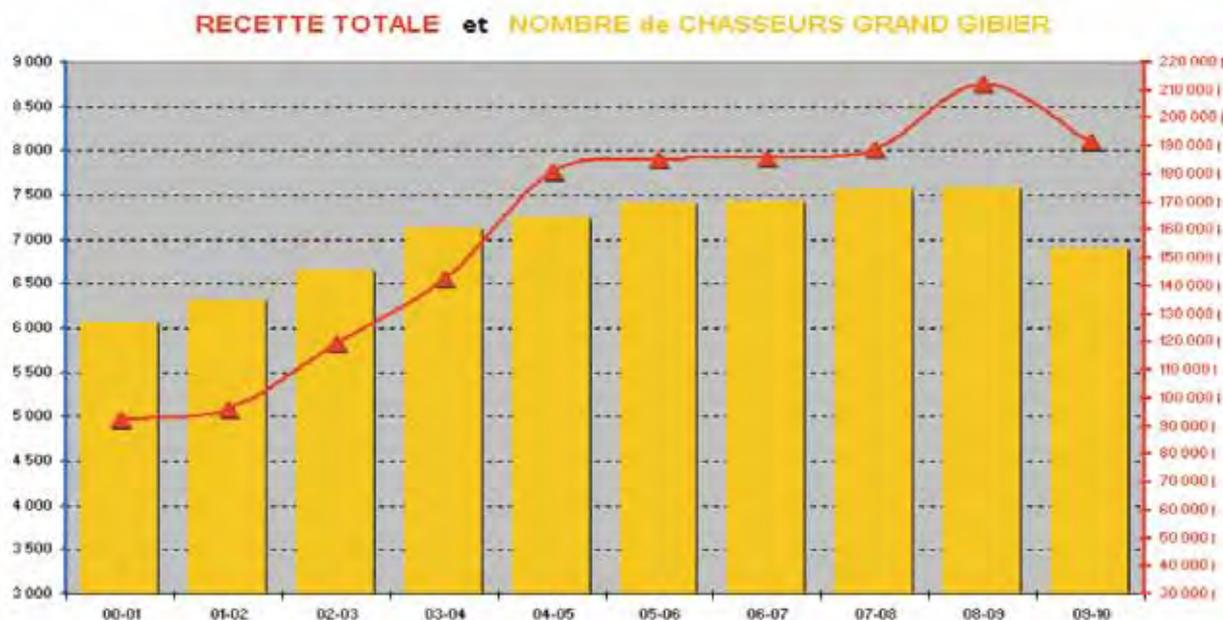




B- SECTION DÉGATS

I- ÉVOLUTION DES RECETTES

1- TIMBRE GRAND GIBIER



En 10 ans, nous sommes passés d'environ 6 000 chasseurs à 7 950, soit + 32 %.

Un grand changement pour cette année : tous les chasseurs prenant un permis national n'achètent plus le timbre départemental (à 28 €). D'où cette baisse de la quantité vendue soit 6 786 chasseurs à 28 € et 114 Nouveaux Chasseurs à demi-tarif.

Le produit de ce timbre (courbe) est de l'ordre de 191 604 € pour 2009-2010. Baisse du montant récolté de -20 804 € par rapport à 2008-09 qui était de 212 408 € ; l'adhésion des permis nationaux : 95 € est affectée directement en compte général et non pas en dégâts.

2- AUTRES RESSOURCES LIEES AUX DEGATS

Nous recevons sur ce compte les recettes du plan de chasse grand gibier et une quote-part du timbre grand gibier national (58,70 € sur 70 €).

Pour l'année 2008-09 cela représente :

- Bracelets Plan de chasse..... : 79 900 €
- Quote-part du timbre grand gibier national : 53 100 €
(soit 58,70 € sur les 70 € pour 905 timbres nationaux)
- Autres produits..... : 8 900 €

II- ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Pour 2008-09 :

- Montant des dégâts occasionnés aux cultures..... : 138 100 €
- *Nombre de Dossiers* : 379
- Montant Prévention et fonctionnement..... : 32 400 €
- Montant des honoraires des estimateurs..... : 24 100 €
- Quote-part du fonctionnement du service général : 113 000 €
- Approvisionnement ou mise à jour d'une provision pour assurer les risques des déficits des exercices à venir : 15 000 €

DOG EXPRESS
Vos croquettes livrées à domicile
sur simple appel téléphonique

25%
de protéines
16 € ttc les 20 kg
par 10 sacs

28%
de protéines
20 € ttc les 20 kg
par 10 sacs

Livraison
1 fois par semaine

sur votre département

Autres produits disponibles

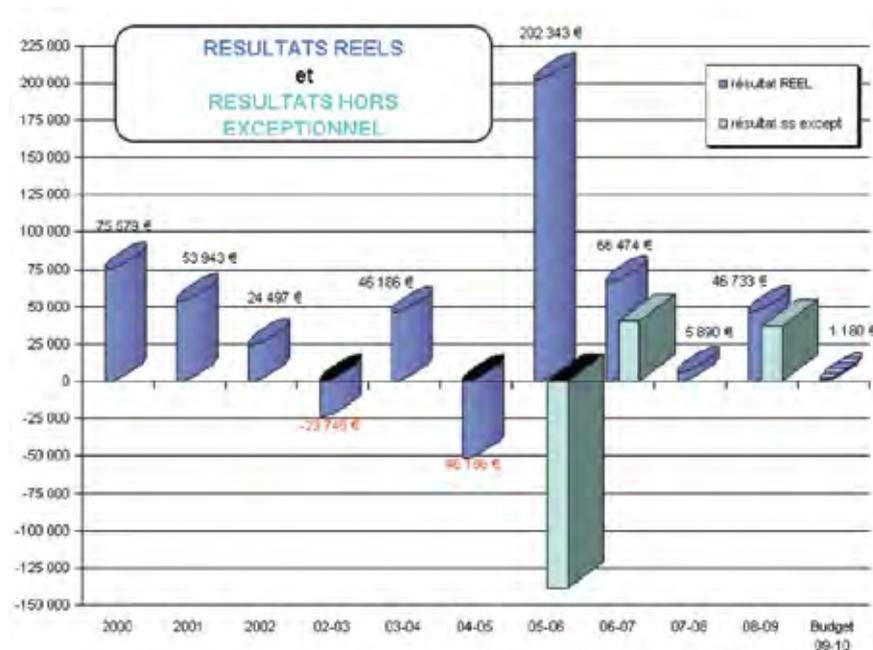
Nicolas HEDREUX
Montorin - 22940 PLAINTEL
Tél. 02 96 32 59 33
ou 06 76 13 37 71





C - ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Nos résultats sur 10 années :



En bleu foncé, sont représentés les résultats réels de chaque exercice, et juxtaposés à ceux-ci, en colonne bleu plus claire, les résultats sans les ventes immobilières.

2005-06 (le siège social et la salle de réunion) et 2006-07 (le bois de Bourg en Bourg).

Pour 2008-09 : vente du 4 rue Mazagran et du parking à Laval, nous dégageons une plus-value nette sur cet exercice de 10 000 € environ (pour ces deux ventes).

Impact financier sur le résultat :

S'il se dégage globalement un résultat excédentaire, il a été généré par des produits financiers (24 500 €), par une reprise de provisions (4 200 €) et par la création du carnet de prélèvement Lièvre / Bécasse (3 300 €).

D - LE BILAN CONSOLIDÉ

Exercice de 12 mois : 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

De façon générale, la gestion financière est attentive avec peu de marge de manœuvre.

Les investissements 2008-09 ont été de 26 120 € (contre 41 930 € l'an dernier) :

- Principalement,
- Aménagement, Agencement des Terrains → 12 560 €
- Plantation d'arbres sur 3,50 ha (6 460 €), Entourage des mares (2 800 €)
- Réalisation d'abri pour formation (3 300 €)
- Un véhicule → 10 530 €
- Matériel et Outillage → 2 730 €
- Licence (MAJ paie) → 300 €.

Ces investissements ont été entièrement autofinancés.

ACTIF consolidé :

Immobilisations	1 340 990
(Cpte Liaison) Cpte dégât dans service général	101 533
Stocks	7 767
Avances et acptes versés s/cdes	3 443
Autres Créances	41 098
Valeurs Mobilières de placement	778 014
Disponibilités	294 835
Charges constatées d'avance	36 199
TOTAL ACTIF	2 603 879 €

Les Valeurs Mobilières de placement et les disponibilités représentent 1 072 800 € au 30 juin 2009.

S'ajoutent les valeurs nanties du cautionnement des deux emprunts du siège social s'élevant à 290 900 € (qui ne sont pas des disponibilités immédiates).

L'ensemble de ses réserves de gestion s'élève donc à 1,363 millions d'€.

Constatation au 30 juin 2009 :

la fédération maintient et assure sa trésorerie puisque la variation est de + 234 200 €.



Trésorerie disponible au 30 juin 2008	838 600 €
Trésorerie disponible au 30 juin 2009	1 072 800 €
Augmentation de la Trésorerie de	+ 234 200 €
En ayant financé :	
Les immobilisations de l'exercice pour	26 120 €

Attention, l'augmentation de la Trésorerie de 234 000 € est artificielle puisqu'il y a eu une main levée sur les valeurs nanties du CA et du CM pour 172 000 €. En clair nous basculons des valeurs bloquées en valeurs disponibles.

Pour le PASSIF :

FONDS ASSOCIATIFS – FONDS PROPRES	
Réserves «immobilisées»	1 082 540 905
Réserves de gestion	503 317
RESULTAT de l'EXERCICE	+ 46 733
Subvention d'investissement	15 439
(Cpte Liaison) : Cpte général dans service Dégâts	101 533
Provisions pour risques et charges	231 654
Dettes financières (emprunts)	433 586
Autres Dettes	189 077
TOTAL PASSIF	2 603 879 €

E - LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Lors de la précédente assemblée, la présentation du budget 2008-09 annonçait un déficit global prévisionnel de 10 100 €, ainsi réparti :

☒ - 10 900 € pour l'activité Générale et + 800 € pour l'activité Dégâts.

Finalement, les comptes clôturés au 30 juin dégagent un **bénéfice de 46 733 €** soit un résultat positif pour l'activité générale de 15 028 € et un résultat également positif de 31 705 € pour l'activité dégâts.

Calcul de la capacité d'AUTOFINANCEMENT nette dégagée par l'exploitation (hors les produits exceptionnels : produits de cessions d'immeubles).

Excédent exercice 2008-09 :	+ 46 733 €
+ Dotation aux Amortissements	+ 66 786 €
+ Dotation aux Provisions non utilisées	+ 15 000 €
Capacité d'autofinancement de l'exercice :	128 519 €
- Valeur nette Produits exceptionnels	- 22 806 €
- Remboursement du capital de l'année 09-10 en perspective du résultat prochain	- 36 582 €
Capacité nette d'autofinancement dégagée pendant l'exercice	+ 69 131 €

Cette capacité nette dégagée, pendant l'exercice 2008-09, peut servir à financer des investissements courants et normaux sur un exercice ou bien à supporter des insuffisances d'exploitations futures.

POURQUOI CE RESULTAT ?

Analyses des écarts les plus significatifs :

1- Recettes supplémentaires..... : + 40 200 €
PRODUITS supplémentaires :

- ☞ Produits cessions des actifs..... + 22 800 €
- ☞ Timbres Grand Gibier, Quote-part FNC, Plan Chasse.... + 20 200 €
- ☞ Sur autres postes + 19 400 €

PRODUITS non réalisés :

- ☞ Timbres Fédéraux / tempo - 11 800 €
- ☞ Autres produits - 400 €

2- Dépenses non réalisées..... : + 16 600 €

CHARGES non réalisées :

- ☞ Indemnités Dégâts - 42 000 €
- ☞ Salaires et charges..... - 10 500 €
- ☞ Dotation Prov Ind fin de carrière - 8 700 €
- ☞ Sur autres postes - 14 300 €

CHARGES supplémentaires :

- ☞ Dégâts : Fonctionnement..... + 14 900 €
- constitution d'une provision + 15 000 €
- ☞ VNC sur actifs vendus + 10 300 €
- ☞ Subventions aux Adhérents + 7 100 €
- ☞ Autre charges de fonctionnement..... + 11 600 €

en définitif **PROJET de BUDGET 2008-09..... : - 10 100 €**
 Recettes supplémentaires + 40 200 €
 Dépenses non réalisées + 16 600 €
RESULTAT FINAL 2008-09..... : + 46 700 €

Ces comptes ont été certifiés par notre commissaire aux comptes.

Après avoir remercié M. GUENIOT de son exposé, le Président a proposé au nom du Conseil d'Administration de prendre **les résolutions suivantes :**

RESOLUTION N° 1

Les Chasseurs de la Mayenne approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur Gestion.

RESOLUTION N° 2

Les chasseurs de la Mayenne décident d'affecter l'excédent de l'exercice 2008-2009 s'élevant à 46 732,66 € aux comptes de Réserves de Gestion, selon les modalités suivantes :

- SECTION GENERALE : 15 028,16 € ;
- SECTION DEGATS : 31 704,50 € ;

et d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2008-2009 des Réserves immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 50 970,33 €.





BUDGET 2010-2011

Le budget 2010-2011 a été élaboré avec un exercice comptable allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

I- REMARQUES GENERALES

• Les investissements 2010-2011 s'élèvent à 51 500 €

- 24 000 € aménagement bâtiment annexe
- 12 000 € pour l'achat d'un véhicule
- 2 700 € plantation (boisement)
- 4 900 € matériels (2 PC, fusils EPC, écran TV)
- 6 400 € autres matériels, secteur aménagement chasse
- 1 500 € pour la section dégâts (poste de clôture).

Il est prévu pour 2010-2011, quelques projets ou la continuité de certains autres :

➔ Une ligne budgétaire de 5 000 € a de nouveau été prévue pour d'éventuelles actions ou opérations qui pourraient encourager les jeunes chasseurs. L'effort doit être axé sur le recrutement de jeunes.

Toujours dans la rubrique «Communication», une somme de 4 000 € est prévue pour un projet national de communication applicable au département.

➔ Une ligne budgétaire de 15 000 € a été dégagée pour l'aménagement en faveur du petit gibier en plus du programme de subventions «adhérent» de 31 000 € ; et notamment pour aider les groupements dans le cadre de la gestion du lièvre par l'instauration du plan de chasse.

➔ Une aide financière plus conséquente a été accordée à l'association des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne FDGDON par le biais de la subvention annuelle qui passerait de 9 000 € à 12 000 € permettant de rembourser à celle-ci une partie des primes qu'elle accorde pour la destruction des animaux nuisibles pour la faune sauvage que nous chassons.

⊗ La poursuite de l'installation du sentier pédagogique à la Vigneule. Le Coût de ce projet est de l'ordre de 20 000 €. Certains de nos administrateurs contribuent à sa mise en place et également une classe d'élèves du Lycée Rochefeuille de Mayenne. Le Conseil Général nous accorde 5 000 € pour 2010. La Fédération a en effet passé un contrat avec le lycée dont une classe a participé à la construction de certains éléments du sentier en échange de la gratuité d'inscription au permis de chasser. 12 élèves ont ainsi été reçus au permis de chasser cette année.

⊗ Continuité également des aménagements du territoire appartenant au Conseil Général sur la commune de St Calais du Désert où a été créé un Gic faisans. Plusieurs objectifs sont engagés sur l'année 2010 : planter des cultures, entretenir les friches et les bosquets, poursuivre l'implantation d'une population de faisans commun et suivi scientifique (comptages, recensement et localisation des reproducteurs). Le budget s'élève à 6 700 €.

Le Conseil Général accorde une participation financière annuelle de 4 000 € à ce projet qui s'étend sur 5 ans. Pour l'exercice 2010-2011, aucune modification d'effectif n'est prévue. Nous essayons toujours d'être à l'écoute des chasseurs et de répondre à leurs attentes.

1- TIMBRE FÉDÉRAL

Le Conseil a proposé d'augmenter le prix du timbre fédéral pour la prochaine saison de 2 €.

Celui-ci passerait à 70 €.

Je rappellerai que nous sommes une petite Fédération avec des charges fixes équivalentes à des Fédérations ayant un grand nombre de chasseurs, ce qui explique que notre cotisation soit plus importante que la leur.

Cela est si vrai qu'au niveau national les Fédérations ayant moins de 9 000 permis peuvent bénéficier d'aides spécifiques à condition de porter à 74 € minimum le prix du timbre fédéral ! Ce que nous n'avons pas fait.

2- CONTRATS DE SERVICES

Le Conseil d'Administration propose de maintenir le tarif des contrats de services, tel que vous a été précédemment présenté.

3- TIMBRE GRAND GIBIER

Le Conseil d'administration propose de diminuer le prix du timbre grand gibier de 2 € ; il passerait de 28 à 26 €. Il propose de maintenir les prix des bracelets plan de chasse à 26 € pour le chevreuil, 92 € pour le cerf, la biche et le jeune cerf ou biche.

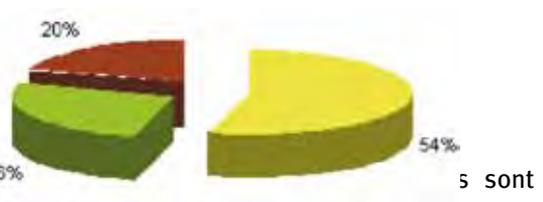
La politique de prévention de la Fédération est toujours appliquée. Elle permet aux agriculteurs de se rendre dans des coopératives pour qu'ils puissent se procurer du matériel et mettre en place des clôtures électriques avec un bon de commande fédéral. Des améliorations ont d'ailleurs été proposées par rapport à la qualité du matériel utilisé.

Pour 2010-11 :

Nous proposons de diminuer de 2 € le timbre départemental Grand Gibier, qui passerait donc de **28 € à 26 €.**

Nous vous avons demandé en 2008-2009 un effort particulier en raison d'une progression très sensible des dégâts qui nous a permis d'atteindre au titre de la provision une enveloppe de 170 000 € plus des Réserves de Gestion de 43 000 €. Cet objectif correspondant à un an de dégât est atteint. Pour la maîtrise des dégâts : M. Courcier, en charge de ce dossier, est très attentif et n'hésite pas à déclencher des réunions dans les secteurs posant problèmes. Afin de maîtriser ces dégâts : une enveloppe de 18 000 € a été prévue pour financer un programme de prévention MATERIEL et PERSONNEL. Je rappelle que : les ressources pour financer les indemnités sont :

le timbre Grand Gibier (54 %), le plan de chasse Grand Gibier (26 %) et la quote-part du timbre national grand gibier 20 % (58,70 € sur 70 €).



Pour 2 26% 5 sont évaluées à **331 000 €**.

- Les indemnisations dégâts sont budgétées à **150 000 €**
- les frais d'expertises à **22 400 €**
- les frais des estimateurs à **9 500 €**
- La quote-part du fonctionnement avec le compte général : **113 400 €**
- La Prévention à **8 000 €**
- Enveloppe supplémentaire pour la Prévention : **18 000 €**
- Et les autres frais de fonctionnement à **9 700 €**

Soit **181 000 €**

II - SERVICE GENERAL

- L'exercice 2010-11, **projet de recettes :**
- les **Timbres fédéraux, temporaires et nationaux** 639 500 €
L'hypothèse retenue a été de 8 710 chasseurs
 - les **contrats de services** 38 000 €
 - les **adhésions volontaires et obligatoires** 76 650 €
 - la compensation du **Guichet unique** 76 600 €
 - **Subventions et autres Produits** 36 550 €
 - **Produits Financiers** 20 000 €
 - La quote-part des comptes Dégâts au financement général 113 400 €

Pour ce qui concerne les charges, quelques lignes principales se dégagent :

- L'effectif permanent, tous services confondus, sera de 13,50 personnes (pas de changement). Embauche de deux saisonniers sur 4 et 3,5 mois. Les frais de personnels représentent 57 %.
- **Guichet Unique (5ème année) : 55 080 €**.
- Les frais de dossier resteront à 3,50 € pour le traitement par courrier et également par internet. Adresse du site : www.permisdechasser53.fr ou www.frc-paysdelaloire.com
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 72 600 €. Poste en augmentation puisque certains biens sont remplacés.
- Subvention Aménagement en faveur du Petit gibier : 15 000 €
- Action pour les Nouveaux ou Jeunes chasseurs : 5 000 €
- Participation au budget communica-

- tion au niveau de la FNC : 4 000 €
- Participation complémentaire pour l'association des Group. de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne FDGDON : + 3 000 € qui passe de 9 000 € à 12 000 €.
- L'enveloppe des subventions «amélioration chasse» est budgétée à 35 000 €.
- * **subventions ADHERENTS : 31 000 €**
- Aménagement territoire : 13 000 € - Reboisement : 2 000 € - Piégeage : 5 000 € et Création et agrandissement de GIC + frais : 11 000 €.
- * **Subventions St CALAIS : 4 000 €**
- Dans ces postes de subventions peuvent-être incluses des opérations du schéma départemental qui seraient éventuellement mises en place.

III - SERVICE DES DEGATS ET DES INDEMNISATIONS

- il sera financé essentiellement par :
- Le **Timbre Grand Gibier** 175 500 €
l'hypothèse de 6 800 chasseurs à 26 €
 - L'encaissement du **Plan de Chasse Grand Gibier** : 85 700 €
 - La quote-part du **Timbre National Grand Gibier** : 64 500 €
1100 timbres nationaux avec un retour de 58,70 €

Côté dépenses :

- Les indemnisations des dégâts ont été prévues pour : 150 000 €
- Enveloppe exceptionnelle pour programme de Prévention : 18 000 €
- Fonctionnement 49 600 €
- Frais communs avec le service général : 113 400 €

Aperçu du BUDGET PREVISIONNEL 2010-2011 CONSOLIDE

numéros de cpte	INTITULES	TOTAL	DONT		TOTAL
			mission Schémas	service Public Permis de Chasser	
60-61-62	Achats et services extérieurs	268 900		3 350	330 300
63	Impôts et taxes	36 800			
64	Charges de personnel	549 800			
65	Autres charges gestion courante	67 000	15 000		
66	Charges financières	15 300			
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions	77 600		7 900	700
	TOTAL DES CHARGES	1 015 400 €	(15 000)	(11 250)	331 000 €
70-71	Prestations service, Vtes, Prod annexes	101 400		1 500	261 200
74	Subvention fonctionnement	40 000			64 500
75	Aut prod gestion courante	721 400			
76	Produits financiers	20 000			6 000
77	Produits exceptionnels	2 500			
78	Reprises s/amortissements et provisions				
79	Transferts de charges	115 400			
	TOTAL DES PRODUITS	1 000 700 €		(1 500)	331 700 €
	RESULTAT	-14 700 €			700 €



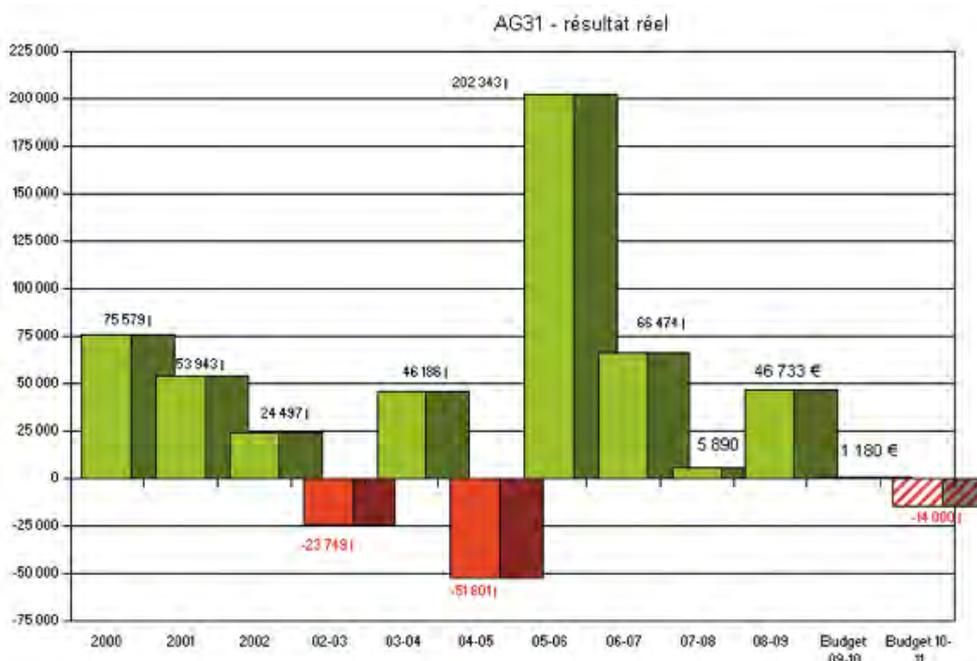


Le BUDGET global de la Fédération pour 2010-2011 est arrêté :

- * En Produits à la somme de : 1 332 400 €
- * En Charges à la somme de : 1 346 400 €

Le RESULTAT PREVISIONNEL est arrêté à la somme de -14 000 €

Aperçu global sur les résultats en incluant les deux budgets prévisionnels



RESOLUTION N° 3

Les chasseurs de la Mayenne approuvent ce tarif de CONTRAT DE SERVICES 2010-2011 tel qu'il a été présenté.

RESOLUTION N° 4

Les chasseurs de la Mayenne décident d'augmenter la valeur du TIMBRE FEDERAL pour la saison 2010-2011 et de la fixer à 70 € ; de fixer le timbre fédéral temporaire 9 jours à 35 €, le timbre fédéral temporaire 3 jours à 18 € et ce sans réduction du timbre grand gibier pour les permis temporaires.

RESOLUTION N° 5

Les chasseurs de la Mayenne décident d'accorder une réfaction de 50 % sur le timbre fédéral de base et sur le timbre grand gibier exclusivement au bénéfice des nouveaux chasseurs pour la saison 2010-2011 (loi du 31.12.2008).

RESOLUTION N° 6

Les chasseurs de la Mayenne décident de diminuer la valeur du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2010-2011 et de la fixer à 26 €.

RESOLUTION N° 7

Les chasseurs de la Mayenne décident de maintenir le prix des BRACELETS PLAN de CHASSE : CHEVREUIL à 26 € - CERF, BICHE et JEUNE Cerf/Biche à 92 €.

RESOLUTION N° 8

Les chasseurs de la Mayenne décident de maintenir la participation au coût du CARNET DE PRELEVEMENT LIEVRE / BECASSE à 5 € avec gratuité : pour les adhérents territoriaux disposant d'un contrat de services, et trois invités ; pour les chasseurs bretons dans le cadre de la réciprocité.

RESOLUTION N° 9

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance du Budget prévisionnel pour 2010-2011 approuvent ce BUDGET tel qu'il a été présenté.

RESOLUTION N° 10

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à toutes opérations, d'acquisition, d'échanges ou de ventes d'immeubles dans l'intérêt de la Fédération.

A l'unanimité, toutes les résolutions ont été adoptées

Les informations de la Fédération nationale

Cour Européenne des Droits de l'Homme et chasse à courre

Le 15 décembre 2009, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a déclaré irrecevable à l'unanimité, la plainte déposée en particulier par la Countryside Alliance contre le Gouvernement britannique suite à l'interdiction de la chasse à courre entrée en vigueur en 2004 au Royaume-Uni.

La Countryside Alliance, organisation non gouvernementale regroupant des chasseurs et des propriétaires ruraux,

avait introduit une requête auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) suite aux diverses interdictions frappant la chasse à courre en particulier. La décision de la CEDH est intervenue le 15 décembre dernier, elle conclut à l'unanimité au rejet des plaintes déposées, pour les motifs suivants, par la Countryside Alliance.

- La Cour estime que l'interdiction de la chasse ne porte pas atteinte au droit des requérants à la vie privée et familiale. La chasse, par sa nature même, est une activité essentiellement publique et rien dans la jurisprudence de la Cour n'indique que le droit à la vie privée s'étende aux activités publiques.

- En outre, les chasseurs ne sauraient passer pour une minorité nationale ou ethnique et ne représentent pas un mode de vie particulier faisant partie intégrante de l'identité d'une personne.

- Les interdictions visent à éliminer, dans le cadre de la pratique d'un sport, la chasse et la mise à mort d'animaux d'une manière causant des souffrances et moralement condamnable.

- Elles ont été introduites après d'amples discussions par les représentants de l'Etat démocratiquement élu sur les questions sociales et éthiques que soulève ce mode de chasse.



Protection de l'environnement : le Ministre confirme l'éligibilité des Fédérations au titre de la protection de l'environnement

Le Sénateur Ladislas PONIATOWSKI avait sollicité Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, récemment, sur un certain nombre de sujets : parmi ces derniers, l'agrément des fédérations au titre de la Protection de l'environnement.

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi sur l'amélioration et la simplification du droit de la chasse, la commission des affaires économiques du Sénat avait confirmé en mai 2008 le très fort attachement des différents groupes politiques à la reconnaissance officielle du rôle majeur joué par les chasseurs en faveur de l'équilibre des milieux naturels et des écosystèmes.

A cet effet, elle avait proposé, dans l'article 10 de la proposition de loi précitée, que la fédération nationale des chasseurs et les fédérations départementales des chas-

seurs aient la qualité d'associations agréées, au titre de la protection de l'environnement, en application de l'article L.141-1 du Code de l'environnement. Au cours des débats, l'amendement n°2 rectifié bis par M. PASTOR et les membres du groupe socialiste ainsi rédigé : « la fédération nationale et les fédérations départementales sont éligibles à l'agrément mentionné au premier alinéa. », a été adopté par les Sénateurs, avec l'aval du rapporteur. Le représentant du Gouvernement, M. FALCO, a pu préciser que 81 fédérations départementales de chasseurs avaient déjà reçu cet agrément. L'amendement voté par le Sénat a été adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 2008.

Il s'agit d'un alignement sur le droit commun, qui constitue une reconnaissance des activités que les fédérations des chasseurs peuvent mener en matière d'environnement.

Cet agrément repose sur une habilitation législative, ainsi opposable en cas de contestation.





Pêche et chasse : ensemble en Pays de Loire



Les Fédérations Départementales des Pêcheurs et des Chasseurs de la Région Pays de Loire, ont présenté récemment une plaquette réalisée en commun, mettant en valeur le rôle de ces 200 000 passionnés et leurs actions en faveur de la nature.

Sous le titre « 200 000 passionnés au service de la biodiversité dans les Pays de la Loire », les Fédérations de Pêcheurs et Chasseurs de cette région ont présenté, à l'occasion de l'inauguration du sentier pédagogique « Mares » sur le site du Centre Régional du Bocage, à Bouchemaine, une plaquette d'information commune mettant en avant leurs réalisations : 120 000 pêcheurs et 80 000 chasseurs interviennent régulièrement sur le territoire régional et participent en commun à des actions de protection et d'amélioration des milieux, de sensibilisation, communication et formation, mais aussi de police sur le territoire.

Les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux ont été destinataires de ce document.

La fédération nationale des chasseurs au salon des maires et des collectivités locales

Inauguré par Bernard ACCOYER, président de l'Assemblée Nationale et Jacques PELISSARD, président de l'association des maires de France, ce salon a permis à la Fédération Nationale des Chasseurs de présenter le rôle de la chasse et les actions des chasseurs.

La campagne de communication qui illustre ces multiples missions, a été au cœur des entretiens avec les élus, nombreux sur notre stand et ravis de côtoyer les deux structures qui représentent plus de 3 millions d'usagers de la nature. Plus de 55 000 visiteurs, dont 70 % d'élus et de décideurs territoriaux, ont participé, du 17 au 19 novembre 2009, au Salon des Maires et des Collectivités locales –Porte de Versailles. La Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Nationale de la Pêche en France, étaient réunies sur un stand commun, à l'occasion de cette manifestation.

Pour ceux d'entre vous qui ont répondu « présent » à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, il était clair que ce 92^{ème} Congrès des Maires de France avait mobilisé un nombre exceptionnel d'élus locaux, attentifs et soucieux de l'avenir de leurs territoires.

Ces rencontres ont ainsi été l'occasion de valider le sondage réalisé par CSA rappelant que 90 % des Maires ruraux considèrent la Chasse de manière très positive au plan environnemental, économique, social.

Dans le monde rural, tout autant que dans les villes moyennes, la Chasse et la Pêche sont des loisirs de référence et leur réalité économique une nécessité.

Le dynamisme et l'intérêt des élus locaux ont fait de cette participation conjointe un réel succès.

La chasse aux loups vient de rouvrir

La chasse aux loups a repris en Suède, après avoir été interdite depuis 1966. Plus de 12 000 personnes s'étaient inscrites pour participer à cette chasse autorisée dans cinq régions du centre du pays pour un quota de 27 loups.

Les autorités suédoises évaluent aujourd'hui la population de loups à environ 250 individus, raison pour laquelle cette chasse a été autorisée, le Parlement Suédois ayant décidé que la population ne doit pas excéder 210 individus. Cette décision est une façon de répondre aux pressions locales émanant tant des agriculteurs, qui se plaignent de perdre des bêtes, que des chasseurs, qui ne peuvent plus sortir avec leurs chiens, de peur que ces derniers ne se fassent attaquer.

Pour les opposants à cette chasse, cette décision est une « véritable provocation », selon les termes employés par l'Association de défense des prédateurs.

Cette organisation estime que la population de loups est tellement faible et instable que la chasse va à l'encontre des exigences de la Directive européenne sur la biodiversité. Elle a écrit à la Commission européenne pour protester contre ce qu'elle considère comme une atteinte à la protection des espèces menacées.

Sujet à suivre !



Humour

Le Martinet, un oiseau singulier... Au pluriel

Oui, le martinet est véritablement un oiseau singulier, il nous arrive ponctuellement le 21 avril, au terme de sa migration, pour nicher sous le débord des toitures des édifices élevés.

Les scientifiques prétendent que du jour de son envol jusqu'à celui de sa première reproduction soit environ 2 ans, le martinet ne se pose pas... dormant et se ravitaillant en vol, la taille de ses ailes et ses petites pattes lui interdisant de décoller une fois au sol.

Avec un tel entraînement, il est le champion toutes catégories de la vitesse, de la maîtrise des figures de voltige, tout en faisant preuve d'une économie de battements d'ailes remarquable.

Autant cet animal est impressionnant et beau en vol, autant il est laid lorsqu'on a la possibilité d'en observer un, mort, seule circonstance où on peut le voir de près, tout habillé de noir, équipé d'ailes disproportionnées, d'une tête minuscule sur laquelle brillent deux méchants yeux noirs et armée d'un gros bec crochu il est de plus pourvu de petites pattes prolongées par de longues griffes...

Tout pour plaire.

Toutes ces considérations pour nous amener à l'histoire



étonnante qui a eu lieu en mai 2005 à quelques jets de pierres de Buleu.

Ce jour là, comme la battue administrative venait de se terminer et que les chasseurs convergeaient vers le point de rendez-vous, ils eurent la surprise de voir s'agiter au bord du chemin, une boule de plumes ayant toute l'apparence d'un martinet ; comment avait-il fait pour se trouver là ? Avait-il heurté un arbre ? Un fil électrique ? Au fait des choses de la nature, et connaissant la particularité de ces oiseaux de ne pouvoir se ré-envoler lorsqu'ils se trouvent à terre, André se saisit du paquet de plumes et le renvoya en l'air pour qu'il puisse reprendre son vol, et là, surprise.... Eugène (l'homme qui n'a jamais pas soif) s'écria : Eulo, y en a deux ! ... en effet, ce n'est pas un oiseau qui prit son essor, mais un couple.

L'amour c'est bien connu rend aveugle, et ces deux oiseaux qui dans leurs extraordinaires caractéristiques ont celle de se reproduire en vol, tout à l'extase de leur félicité, avaient oublié de battre des ailes se condamnant ainsi à une mort certaine.

Faire des analogies entre les hommes et les animaux n'a pas de sens, mais quand même, mourir d'amour...

JYDV

Nemrod 2, Hunting Challenge

Disponible début décembre 2009

Fort du succès du premier opus, Nemrod une chasse en 3D, la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire innove de nouveau en proposant une nouvelle version de jeu virtuel de chasse sur PC : **Nemrod 2, Hunting Challenge** (prix public 20 € TTC).

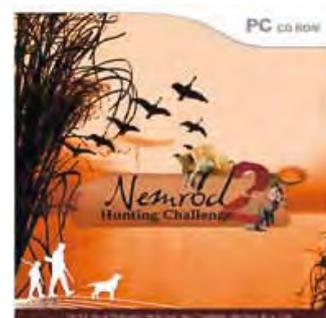
Aménagements, régulation, gestion : les principes de base de la chasse française sont respectés dans cette nouvelle version. Les différents niveaux vous permettent de parcourir en compagnie de votre chien d'arrêt ou retriever un territoire qui évolue selon la réalisation de vos plans de chasse définis au préalable.

En plaine, accompagné de votre braque, dans un paysage de bocage mixte avec cultures agricoles, vous chercherez à débusquer lièvres, lapins, perdrix, faisans, bécasses et renards. **Au marais**, à la billebaude en compagnie de votre

retriever, débusquez les bécassines de passage sur votre territoire ou choisissez une chasse d'attente dans votre hutte et guettez la pose des canards ou le passage d'un vol d'oies.

En bonus, une version Ball trap vous permettra de vous initier aux nouvelles fonctionnalités développées dans Nemrod 2, Hunting Challenge.

Sons, graphisme des paysages, météo aléatoire, accessoires, **un jeu passionnant** où toutes les conditions sont réunies pour **revivre l'expérience de véritables parties de chasse.**





PREFET DE LA MAYENNE

EXERCICE DE LA CHASSE 2010 – 2011

Arrêté préfectoral n° 2010-T-285 modifié relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2010-2011 dans le département de la Mayenne

Le préfet

Vu le titre II du livre IV du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports chargé de l'environnement, du 1^{er} août 1986, modifié, relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et de la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement.

Vu l'avis en date du 21 mai 2010, reçu le 8 juin 2010 du président de la fédération départementale des chasseurs de la Mayenne,

Vu l'avis en date du 27 mai 2010 de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,

Sur proposition du directeur départemental des Territoires,

ARRETE :

Article 1er - La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Mayenne du dimanche 26 septembre 2010 au lundi 28 février 2011.

Article 2 - Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes :

- du 26 septembre 2010 au 28 février 2011 : de 9 h 00 à la tombée de la nuit

Dans le respect des dispositions de l'article L. 424-4 du code de l'environnement, les limitations d'horaires ne s'appliquent pas, conformément aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et de la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement, à :

- la chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier soumis à plan de chasse
- la chasse à courre, la chasse sous terre, la chasse du gibier d'eau (tir à une distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci),
- la chasse à l'affût de la grive, du pigeon, du corbeau-freux, de la corneille-noire, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet et du geai des chênes.

Article 3 - L'exercice de la vénerie du blaireau est autorisé pour une période complémentaire allant du 15 mai 2011 à la date d'ouverture générale de la chasse.

Article 4 - Par dérogation à l'article 1^{er}, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

ESPECES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE
CHEVREUIL :	26/09/2010	28/02/2011	- Tir à balle recommandé, à défaut plombs n°1 ou n°2 (série métrique de Paris). Tir à l'arc autorisé (pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc, et dans le respect de l'arrêté du 15 février 1995 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc). - A compter du 1 ^{er} juin, uniquement le brocard de l'espèce chevreuil peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle. Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé, équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc. Prélèver les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre des populations. - Pour le tir d'été et le tir sélectif, tout délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation et du ou des bracciateurs correspondants.
CERF ELAPHE :	26/09/2010	28/02/2011	- Obligation de tir à balle ou tir à l'arc (pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc, et dans le respect de l'arrêté du 15 février 1995 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc). - A compter du 1 ^{er} septembre, l'espèce cerf élaphe peut être chassée en tir d'été à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle. Obligation de tir à l'arc.

LIÈVRE HORS PLAN DE CHASSE :	26/09/2010	17/10/2010	Prélèvement maximum autorisé par chasseur, pour la présente campagne cynégétique et pour tout le département :
• arrondissements de Laval et de Château-Gontier • arrondissement de Mayenne sauf Châtillon sur Colmont (où la chasse du lièvre est fermée pour cette campagne)	26/09/2010	31/12/2010	- 1 lièvre - Carnet de prélèvement nominatif et dispositif de marquage obligatoires 4 dimanches et 3 lundis 4 dimanches
LIÈVRE EN PLAN DE CHASSE Plan de chasse du lièvre obligatoire sur les communes de : Ahuillé, Averton, Ballots, Bannes, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Blandouet, Bouchamps les Craon, Brains sur les Marches, Cossé-en-Champagne, Crennes sur Fraubée, Epineux le Seguin, Fontaine-Couverte, la Roë, La Rouaudière, St-Aignan-sur-Roë, St-Cyr le Gravelais, St-Denis d'Anjou, St-Jean sur Erve, St-Michel-de-la-Roë, St-Pierre sur Erve, Sauges, Thorigné en Charmie et Villaines la Juheul.	26/09/2010	31/12/2010	La chasse du lièvre avec plan de chasse peut se pratiquer tous les jours. Pour les territoires inclus dans un groupement d'intérêt cynégétique, la chasse du lièvre avec plan de chasse devra se référer au règlement intérieur dudit groupement.
Plan de chasse du lièvre volontaire individuel sauf Châtillon sur Colmont : (où la chasse du lièvre est fermée pour cette campagne)	26/09/2010	31/12/2010	Pour les territoires d'une surface d'au moins 100 hectares de bois et/ou de plaine et pour les territoires de surface inférieure, entièrement inclus dans un massif boisé d'au moins 100 hectares
FAISANS (commun et vénéré) Règle générale :	26/09/2010	28/02/2011	
Pour les communes de Ballée, Bannes, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bierné, Blandouet, Bouère, Bouessay, Chammes, Cheméré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Epineux-le-Seguin, La Bazouge-de-Cheméré, La Cropte, Le Buret, Préaux, St-Brice, St-Denis-d'Anjou, St-Jean-sur-Erve, St-Loup-du-Dorat, St-Pierre-sur-Erve, Suzanne, Sauges, Torcé-Vivier-en-Charnie et Vaiges	26/09/2010	31/12/2010	Plan de chasse obligatoire sauf pour les faisans vénérés et les faisans communs bagués et munis d'un poncho de couleur orange (*) Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L. 424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse du faisan jusqu'au 31 janvier 2011.
Pour les communes de Couptrain, La Pallu, Lightières-Orgeres, Pré-en-Pail, Neuilly-le-Vendin, St-Aignan-de-Couptrain, St-Calais-du-Désert et St-	26/09/2010	28/02/2011	Le tir du faisan commun n'est autorisé que si l'animal est bagué et muni d'un poncho de couleur orange (*)

(*Ces dispositions ne s'appliquent pas aux établissements professionnels à caractère commercial tel que défini à l'article L. 424-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 424-8 du code de l'environnement, toute personne autorisée à chasser le chevreuil et le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques de celles du chevreuil et du sanglier.

- Article 5 :** La chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :
- la chasse au gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
 - la chasse au grand gibier soumis à plan de chasse,
 - la chasse à courre et la vénerie sous terre,

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le sous-préfet de l'arrondissement de Mayenne, le sous-préfet de l'arrondissement de Château-Gontier, le directeur départemental des territoires de la Mayenne, le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne, le directeur départemental de la sécurité publique, mesdames et messieurs les maires, le président de la fédération départementale des chasseurs de la Mayenne, le chef de service départemental de la Mayenne de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, les lieutenants de l'ovèterie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, et affiché dans toutes les communes du département.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Signé François PIQUET

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2010-T-347 du 30 juin 2010 réglementant la vente, l'achat, le transport en vue de la vente ou le colportage du gibier dans le département de la Mayenne

Article 1^{er} : La mise en vente, la vente, l'achat, le transport en vue de la vente et le colportage du gibier appartenant aux espèces mentionnées ci-dessous, sont interdits dans les conditions suivantes :

- Perdrix, faisans, lièvre : du 26 septembre 2010 au 24 octobre 2010 inclus,
- Gibier d'eau : du 02 janvier 2011 au 31 janvier 2011 inclus.

Article 2 : Cette mesure ne s'applique pas à la commercialisation du gibier d'élevage et du gibier d'importation effectuée dans les conditions fixées aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 12 août 1994 relatif aux modalités de commercialisation de certaines espèces de gibier.

AVIS DIVERS

- Ouverture et fermeture de la chasse à courre et sous terre
La chasse à courre, à cor et à cri est ouverte du 15 septembre 2010 au 31 mars 2011. (article R.424-4 du code de l'environnement) La clôture de la venerie sous terre du renard, du blaireau et du ragondin intervient le 15 janvier 2011. (article R.424-5 du code de l'environnement)
- Ouverture et fermeture de la chasse au vol des oiseaux sédentaires
Par arrêté ministériel du 28 mai 2004, la chasse au vol des oiseaux sédentaires est ouverte du 26 septembre 2010 au 28 février 2011.
- Ouverture et fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et aux gibiers d'eau
Se référer à l'arrêté ministériel en vigueur pour les dates d'ouverture et aux arrêtés ministériels en vigueur pour les dates de fermeture.
- Capture d'oiseaux migrateurs :
Les personnes qui auraient tué ou capturé des oiseaux migrateurs porteurs d'une bague sont priées de bien vouloir renvoyer directement la bague à la fédération départementale des chasseurs (la Vigneule - 53240 MONTFLOURS - tél. : 02.43.53.09.32) ou à Mayenne-Nature-Environnement (BP 1024 - 53010 Laval cedex, tél. : 02.43.02.37.56) ou à l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ZI du Berry - 53470 Martigné/Mayenne, tél. : 02.43.68.69.73).
- Sécurité publique : Il est rappelé que l'arrêté préfectoral n°83.1669 du 20/09/1983 réglemente l'usage des armes à feu sur la voie publique et les voies ferrées ainsi qu'en direction des lignes électriques, des habitations, des stades, des lieux publics et des aéroports.
- Interdiction de la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux :
Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20/12/1983 modifié, sont interdits, sauf autorisation délivrée dans les conditions prévues aux articles R.412-1 à R.412-6 du code de l'environnement sur l'ensemble du territoire, les dispositions de l'arrêté du 17 avril 1981 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, l'importation, à l'exception du transit de frontière à frontière et du régime de perfectionnement actif, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat de nids, d'oiseaux ou d'œufs, vivants ou morts, d'espèces non domestiques dont la chasse est autorisée, ainsi que des parties et produits issus de ces spécimens, notamment des pâtés et conserves, à l'exception du canard colvert, de l'étourneau sansonnet, des faisans de chasse, des perdrix grise et rouge, du pigeon ramier, du geai des chênes et de la pie bavarde.

Le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi

ballie (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc. Prélever les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre des populations.

- Pour le tir d'été et le tir sélectif, tout délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation, et du ou des bracelets correspondants

- Obligation de tir à balle ou tir à l'arc (pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc, et dans le respect de l'arrêté du 15 février 1995 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc).
- Les conditions d'agrèage du sanglier sont soumises à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique.

Le tir à l'affût est possible, à partir d'un mirador d'une hauteur minimale d'un mètre, sur autorisation préfectorale individuelle après avis du lieutenant de l'ovèterie et de la fédération départementale des chasseurs émis dans un délai de huit jours et compte-rendu obligatoire. Le port de dispositifs vestimentaires fluorescents est obligatoire. Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m.

Chasse en battue uniquement, devant obligatoirement respecter les dispositions suivantes :

- tir à balle obligatoire
 - nombre de fusils autorisé : 10 à 25
 - nombre de chiens minimum : 6 chiens créancés
 - port de dispositifs vestimentaires fluorescents obligatoires
- Prévenir au moins 12 heures à l'avance par fax ou mél. l'ONCFS (fax : 02.43.68.69.81 - mél. : sdf53@oncfs.gouv.fr) et la fédération départementale des chasseurs. (fax : 02.43.67.16.96) - mél. : fdom@chasseurs53.com) l'organisateur de la battue devra impérativement retourner sous un délai de 10 jours aux services de la DDT un compte-rendu de battue précisant le lieu de l'intervention et le résultat du prélèvement.

Chasse avec des fusils autorisée sans formalité particulière

Chasse ouverte tous les jours

Chasse ouverte uniquement le dimanche et le jeudi

Chasse ouverte uniquement le dimanche

Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L. 424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse de la perdrix jusqu'au 31 janvier 2011.

Prélèvement maximum autorisé :

- 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison,
- 3 bécasses maximum par chasseur et par semaine,
- carnet de prélèvement nominatif (propre au département de la Mayenne) et dispositif de marquage obligatoire

La chasse à la passée est interdite

<p>SANGLIER :</p>	<p>26/09/2010</p>	<p>28/02/2011</p>	<p>ballie (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc. Prélever les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre des populations.</p> <p>- Pour le tir d'été et le tir sélectif, tout délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation, et du ou des bracelets correspondants</p> <p>- Obligation de tir à balle ou tir à l'arc (pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc, et dans le respect de l'arrêté du 15 février 1995 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc).</p> <p>- Les conditions d'agrèage du sanglier sont soumises à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique.</p> <p>Le tir à l'affût est possible, à partir d'un mirador d'une hauteur minimale d'un mètre, sur autorisation préfectorale individuelle après avis du lieutenant de l'ovèterie et de la fédération départementale des chasseurs émis dans un délai de huit jours et compte-rendu obligatoire. Le port de dispositifs vestimentaires fluorescents est obligatoire. Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m.</p> <p>Chasse en battue uniquement, devant obligatoirement respecter les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tir à balle obligatoire - nombre de fusils autorisé : 10 à 25 - nombre de chiens minimum : 6 chiens créancés - port de dispositifs vestimentaires fluorescents obligatoires <p>Prévenir au moins 12 heures à l'avance par fax ou mél. l'ONCFS (fax : 02.43.68.69.81 - mél. : sdf53@oncfs.gouv.fr) et la fédération départementale des chasseurs. (fax : 02.43.67.16.96) - mél. : fdom@chasseurs53.com) l'organisateur de la battue devra impérativement retourner sous un délai de 10 jours aux services de la DDT un compte-rendu de battue précisant le lieu de l'intervention et le résultat du prélèvement.</p>
<p>Ouverture anticipée en vigueur du présent arrêté</p>	<p>15/08/2010</p>	<p>25/09/2010</p>	<p>Chasse en battue uniquement, devant obligatoirement respecter les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tir à balle obligatoire - nombre de fusils autorisé : 10 à 25 - nombre de chiens minimum : 6 chiens créancés - port de dispositifs vestimentaires fluorescents obligatoires <p>Prévenir au moins 12 heures à l'avance par fax ou mél. l'ONCFS (fax : 02.43.68.69.81 - mél. : sdf53@oncfs.gouv.fr) et la fédération départementale des chasseurs. (fax : 02.43.67.16.96) - mél. : fdom@chasseurs53.com) l'organisateur de la battue devra impérativement retourner sous un délai de 10 jours aux services de la DDT un compte-rendu de battue précisant le lieu de l'intervention et le résultat du prélèvement.</p>
<p>LAPIN DE GARENNE</p> <p>Règle générale :</p>	<p>26/09/2010</p>	<p>31/01/2011</p>	<p>Chasse avec des fusils autorisée sans formalité particulière</p>
<p>Communes d'Azé, Ballée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Fromentières, Préaux</p>	<p>26/09/2010</p>	<p>28/02/2011</p>	<p>Chasse ouverte tous les jours</p>
<p>PERDRIX</p> <ul style="list-style-type: none"> • arrondissements de Laval et de Château-Gontier • arrondissement de Mayenne (sauf cantons de Landivy, Gorron, Ernée, Lassay les Châteaux) • cantons de Landivy, Gorron, Ernée et Lassay les Châteaux 	<p>26/09/2010</p>	<p>28/11/2010</p>	<p>Chasse ouverte uniquement le dimanche et le jeudi</p>
<p>BÉCASSE DES BOIS :</p>	<p>26/09/2010</p>	<p>20/02/2011</p>	<p>Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L. 424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse de la perdrix jusqu'au 31 janvier 2011.</p> <p>Prélèvement maximum autorisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison, - 3 bécasses maximum par chasseur et par semaine, - carnet de prélèvement nominatif (propre au département de la Mayenne) et dispositif de marquage obligatoire <p>La chasse à la passée est interdite</p>



Résultats des comptages nocturnes 2010

Le service technique de la Fédération, avec l'aide des chasseurs locaux, réalise chaque année des comptages nocturnes, à l'aide d'un véhicule automobile, destinés à suivre l'évolution des populations de lièvres dans le département. Ces opérations nous permettent également de recueillir des données intéressantes sur d'autres espèces telles que le lapin, le renard ou la fouine. Toutes les communes du département sont couvertes, sur un cycle de 3 ans, à l'exception des GIC où les comptages sont annuels.

Pour la quatrième année consécutive, des bénévoles ont organisé et réalisé seuls les comptages dans leurs communes deux soirs sur trois. Dans les tableaux ci-après, les personnes concernées trouveront les résultats par commune ou groupe de communes.

La chute globale de 25 % du capital reproducteur observée en 2009 n'a pas été compensée par l'accroissement annuel, et des prélèvements moindres au cours de la campagne de chasse 2009-2010.

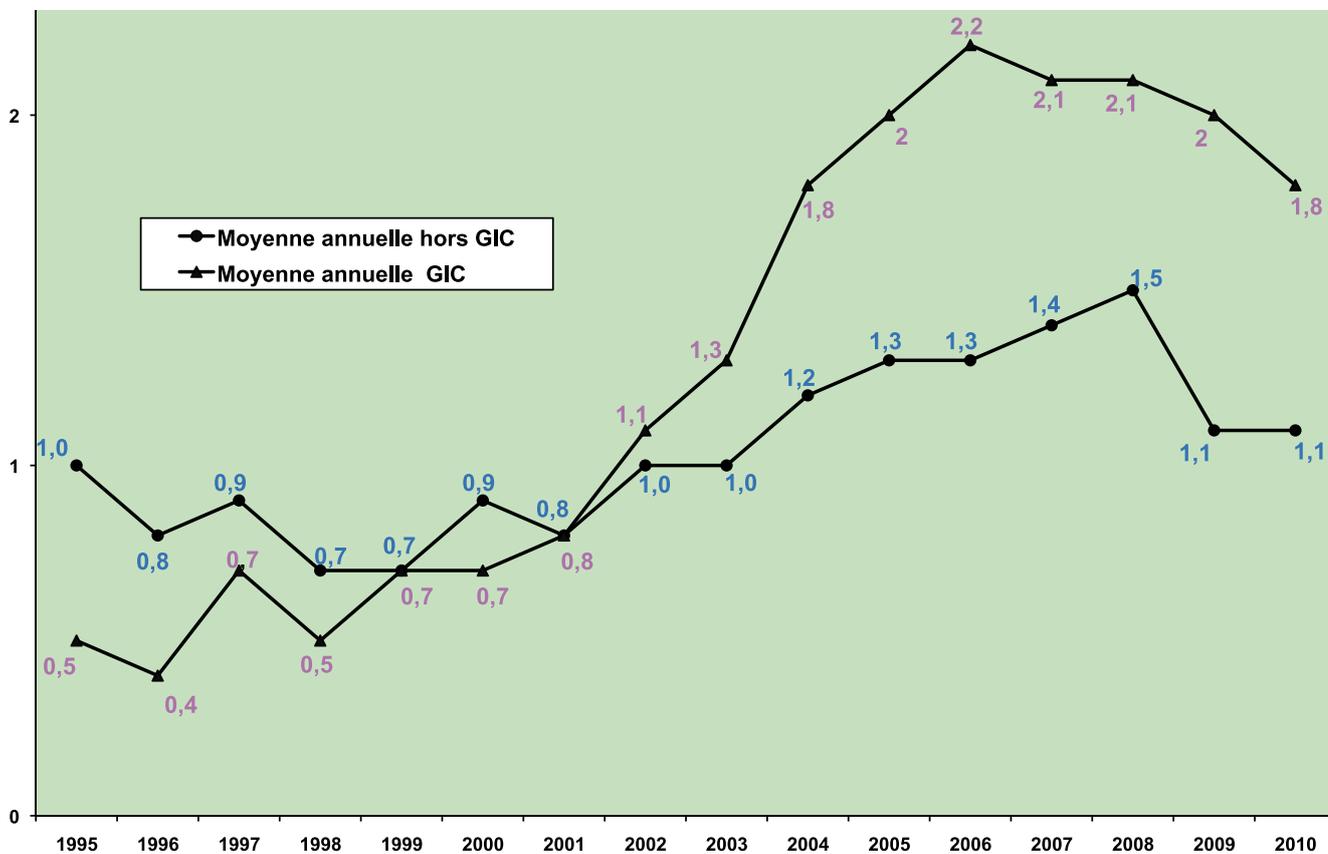
G.I.C. 2	2010			
	Lièvre	Lapin	Renard	Fouine
Bouchamps	1,8	2,37	0,32	0,02
Abbaye	2,1	2,43	0,18	0,02
Ahuillé	1,6	2,68	0,48	0,04
Graissière	1,6	0,38	0,43	0,01
P.D.B.	1,7	2,2	0,24	0,02
St Cyr le gra.	1	4,25	0,22	0,02
Beaumont	3,2	8,72	0,19	0,02
Sau,StP,StJ,Tho	2,2	1,51	0,54	0
Bla, StJ, Tho	1,7	1,3	0,6	0,02
Ban, Cossé, Epi	2,5	1,18	0,51	0,07
St Denis d'Anjou	1,9	0,54	0,37	0
St Calais	1,2	2,04	0,33	0,02
Averton	0,8	0,46	0,42	0
	23,3	30,1	4,83	0,26
I.K.A.	1,8	2,32	0,37	0,02

COMMUNES				2010				
				lièvre	lapin	renard	fouine	
Averton								
St Denis d'Anjou				1,9	0,54	0,37	0	
Congrier	St Erblon	Sennones		1	2,67	0,42	0	
Pré en pail				1,4	0,74	0,22	0,08	
Ambrières	Chantrigné	St Loup du gast		0,6	1,35	0,53	0,04	
St Jean/Erve	St Pierre/Erve	Saulges	Thorigné Char	2,2	1,51	0,54	0	
Landivy	Pontmain	St Mars/la futaie		0,5	0,59	0,39	0,01	
La boissière	Renazé			0,8	1,02	0,43	0,06	
Izé	St Thomas de courcieriers			0,5	0,23	0,69	0	
Lassay	Niort la fontai	Melleray la va	Baroche gondo	0,7	1,73	0,86	0	
Bazouge de	St Denis du M	St Georges le fléchar		1,1	1,79	0,35	0,04	
Fougerolles du plessis	La Dorée			1	0,33	0,5	0,02	
Chérancé	Mée	St Quentin les Anges		0,7	1	0,1	0,08	
Evron				1,5	4,6	0,28	0,01	
Charchigné	Chevaigné du Maine	Madré		0,4	0,4	0,37	0	
Bannes	Cossé en Ch	Epineux le seguin		2,5	1,18	0,51	0,07	
Montaudin	St berthevin la	St Ellier du Maine		0,8	1,06	0,68	0,01	
Quelaines				1,1	0,75	0,31	0,06	
St Pierre des nids	Gevres			1,6	1,05	0,8	0,05	
Montreuil poulay	Champeon			0,8	1,46	0,65	0,01	
Bouère				3,1	2,36	0,41	0,02	
Laubrières	Méral	St Poix		1	1,75	0,33	0,25	
Hardanges	La Chapelle au riboul			1	1,01	0,41	0,02	
Contest	Alexain	St germain d'Anxure		0,8	0,61	0,95	0,03	
Bouessay	St Brice	St Loup du Dorat		2,1	1,85	0,4	0,05	
Chatillon/col	Oisseau	St mars/ Colmont		0,2	0,23	0,43	0	
Bazouges	Loigné/Mayenne			0,5	2,27	0,17	0,03	
Javron les chapelles				1,2	0,21	0,31	0,01	
Martigné/Mayenne	Sacé			1,1	0,38	0,7	0,06	
Blandouet	Chammes	St Jean/Erve		1,7	1,3	0,6	0,02	
Montenay	Vautorte			0,6	3,08	0,54	0,02	
Le Genest St Isles	St Berthevin			1,6	1,61	0,33	0,02	
St Christophe du luat	Chatres la for	Livet		0,4	1,7	0,33	0	
Placé	St Georges Buttavent			0,4	0,74	0,5	0,02	
Le Bourgneuf la forêt	Bourgon	Launay villiers						
Beaumont pied de bœuf								
				N= 36/33	36,8	43,1	15,41	1,09
				I.K.=	1,1	1,31	0,47	0,03
St Cyr en pail	Villepail			2,1	0,13	0,34	0,02	
Ste Suzanne	Torcé-viviers			1,5	1,43	0,46	0,07	
Ballée	le Buret	Préaux		3	4,52	0,3	0,13	



EVOLUTION DES POPULATIONS DE LIEVRES I. K. L.

I.K



En effet, à la fin de l'hiver 2010 l'I.K moyen départemental s'est stabilisé à 1,1 et celui des GIC a encore chuté de 10 %, passant d'une moyenne de 2 à 1,8 lièvre /kilomètre.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour faire remonter la population lièvre de notre département : augmentation du nombre de communes en plan de chasse obligatoire, réduction de la surface minimum éligible à la demande de plan

de chasse volontaire, et PMA réduit à un lièvre par chasseur. Si la bonne reproduction de l'espèce en 2010 se concrétise à l'ouverture, parions que les I.K 2011 seront à la hausse. Rappelons que l'objectif affiché par votre fédération est de permettre à chaque chasseur de prélever au moins un lièvre par saison.

J-F.A.

Nécrologie

La Fédération vient de perdre deux de ses anciens administrateurs : M. Gérard de LANDEVOISIN, décédé le 28 mai 2010 et M. Yannick Le TOURNEURS du VAL, décédé le 11 juin 2010.

Ils ont l'un et l'autre œuvré de façon efficace au fonctionnement de la Fédération, de 1975 à 1997 pour M. de LANDEVOISIN et de 1979 à 1997 pour M. Le TOURNEURS du VAL.

La médaille de la Fédération leur a été d'ailleurs remise le 8 décembre 2000 pour les remercier de ces années de bénévolat.

Ils avaient l'un et l'autre la même passion : « la chasse ». M. Le TOURNEURS du VAL, dont l'existence avait été mar-

quée par son passage à la 2^{ème} DB et sa participation à la libération de Paris, était toujours disponible notamment lors des séances de formation au permis de chasser.

M. de LANDEVOISIN, qui avait par ailleurs des responsabilités importantes au niveau de la Fédération Nationale et de la propriété agricole dont il était le Président départemental, a été trésorier de la Fédération de 1989 à 1997, et lui a apporté, grâce à son expérience, une aide des plus efficaces.

La Fédération leur en sera toujours reconnaissante et nous n'oublierons pas l'amabilité et la gentillesse qu'ils ont manifestées auprès de tous.





La responsabilité civile organisateur ou propriétaire de chasse

QUI EST CONCERNE

Les personnes concernées sont les «sociétés de chasse» à titre privée ou à titre communale (le président ou les membres et garde chasse),

Les propriétaires ou locataires de chasse organisant des chasses avec invités chez eux, les organisateurs de ball-trap et de battues.

POURQUOI

En cas de sinistre dont l'origine provient d'une mauvaise organisation.

Exemple : tirs dangereux du fait d'un mauvais placement des chasseurs, lanceur d'assiette (ball-trap) placé dangereusement, mirador ou barque en mauvais état, meute suivant un animal et traversant une route provoquant un accident,

NE PAS CONFONDRE

L'assurance chasse obligatoire garantissant la responsabilité personnelle des chasseurs et des pratiquants de ball-trap.



**MM. J. DENIAU
& S. BARREAU**
vos agents généraux

**95 rue du Vieux Saint Louis
BP 507
53005 LAVAL Cedex**

**Tél. : 02 43 59 70 00
Fax : 02 43 53 00 32**

Réunions d'information

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise des **réunions d'information et de communication pour tous les chasseurs mayennais**, afin que chaque chasseur expose ses idées, ses suggestions, ses questions, auxquelles notre Fédération s'efforcera de répondre.

Ces réunions auront lieu à 20 h 30 le :

- **15 SEPTEMBRE à CHATEAU-GONTIER**
salle du Conseil – rez de chaussée
- **22 SEPTEMBRE à MAYENNE**
salle N° 1 – place des Halles – complexe Grimaldi



ABN Exploitation forestière
11, rue des Tournesols
14540 BOURGUEBUS
Tél. 02 31 44 22 55

**Améliorez votre territoire.
Nous achetons dans votre région depuis 25 ans**

Animaux naturalisés



La Fédération des chasseurs remercie très vivement Mme VIOLE, du Genest Saint Isle, qui lui a fait don de la collection d'animaux naturalisés ayant appartenu à son mari, décédé récemment.

Ces animaux constituent un excellent moyen pédagogique largement utilisé lors des différentes formations dispensées par la fédération.

Merci encore à Madame VIOLE.



Ouverture 2010 : les changements

- La chasse du lièvre est fermée sur la commune de CHATILLON SUR COLMONT suite à la réunion des détenteurs d'un droit de chasse sur cette commune le 16 juin 2010.
- Liste des nouvelles communes en plan de chasse obligatoire pour LE LIEVRE : BANNES, BLANDOUET, COSSE EN CHAMPAGNE, EPINEUX LE SEGUIN, SAULGES, ST JEAN SUR ERVE, ST PIERRE SUR ERVE, THORIGNE EN CHARNIE ET ST DENIS D'ANJOU.
- Pour LE FAISAN :
BANNES, LA BAZOUGE DE CHEMERE, BLANDOUET, CHEMERE LE ROI, COSSE EN CHAMPAGNE, EPINEUX LE SEGUIN, SAULGES, ST JEAN SUR ERVE, ST PIERRE SUR ERVE, SAINTE SUZANNE, THORIGNE EN CHARNIE, TORCE VIVIERS et VAIGES.

Les détenteurs d'un droit de chasse, en dehors des communes en plan de chasse obligatoire pour le lièvre, peuvent faire une demande de plan de chasse pour cette espèce s'ils possèdent 100 hectares minimum d'un seul tenant (150 ha auparavant).

- Le prélèvement maximum autorisé (PMA) passe de 2 lièvres à 1 par chasseur et pour la saison dès l'ouverture 2010.

- PERMIS BLANCS, ATTENTION !

Avec la délivrance du titre permanent du permis de chasser par l'ONCFS, les candidats à la demande d'un nouveau permis

se révèlent très nombreux. Parmi eux figurent les détenteurs d'un permis blanc. Il convient que ceux-ci régularisent leur situation.

Le chasseur, pour être en règle, doit le faire transformer en complétant un formulaire de demande de délivrance du permis de chasser (CERFA n° 13943*01) en y joignant les pièces nécessaires, dont son permis blanc mais sans régler la somme de 30 €. Ces documents sont à adresser à l'ONCFS-direction des actions territoriales-division du permis de chasser-BP 20- 78612 LE PERRAY EN YVELINES Cedex.- qui délivrera alors au chasseur un original gratuit que ce dernier pourra valider sans difficultés.



Nos associations

La recherche au sang du grand gibier blessé

Tous les chasseurs de grand gibier doivent se sentir concernés par la recherche des animaux blessés. Rechercher le gibier blessé doit devenir un réflexe. Il y aura toujours la possibilité de blesser un animal quels que soient la qualité des armes employées, la performance du tireur et les modes de chasse utilisés.

De même, la route blesse de plus en plus d'animaux.

Que faire alors dès l'instant où l'on se trouve face à un animal blessé ?

Il faut :

- observer, noter la réaction du gibier au moment du tir.
- Rechercher les indices (poils, sang, os, etc..) sans piétiner la piste, faire 50 à 80 m. maximum et si l'animal n'est

pas retrouvé : baliser, avec du papier biodégradable de préférence, l'emplacement du tireur et de l'animal au moment du tir (poursuivre le gibier blessé, c'est réduire considérablement les chances de réussite).

Ces conseils respectés, permettent au conducteur de démarquer la recherche dans les meilleures conditions possibles.

Rechercher un animal blessé, c'est aller au bout de l'action de chasse, et le retrouver c'est respecter l'éthique de la chasse.

N'oubliez pas que la recherche au sang est gratuite.

En conclusion : allons ensemble jusqu'au bout !

LES CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG





1^{ère} session du Brevet Grand Gibier en Mayenne

Promotion : Claude Hettier de Boislambert



Pour la première année, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Mayenne a organisé les formations pour le Brevet Grand Gibier, suivi de l'examen qui a eu lieu le 3 juillet. Bravo aux 26 candidats qui ont confronté leurs connaissances et leur travail, au travers d'un examen de 130 questions. Il y a eu aussi l'examen de tir à réussir pour prétendre passer l'examen écrit : tir à la carabine sur cible fixe et cible mouvante (avec des points positifs et des points négatifs).

L'ADCGG-53 a pu efficacement organiser cette session grâce à l'expérience acquise lors des années précédentes

après de l'ADCGG d'Ile-et Vilaine qui accueillait les candidats mayennais. De même, cette organisation a nécessité une très forte implication des membres du bureau de l'ADCGG de la Mayenne.



Le Brevet Grand Gibier est un examen conçu par l'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) dans le but d'offrir au chasseur une occasion de remettre en cause ses connaissances relatives au grand gibier, à son environnement et à sa chasse.

La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité de ses pratiquants. C'est pourquoi cette formation veut amener un maximum de chasseurs à bénéficier des connaissances indispensables pour une meilleure gestion de la faune sauvage dans la plus grande sécurité.

A partir de ces objectifs, la formation au brevet aborde d'une manière précise, simple et didactique tous les sujets dont nous, chasseurs, avons besoin : connaissance des espèces, la gestion des espèces, la chasse du grand gibier (sécurité, réglementation...), la connaissance de la forêt, la gestion d'un territoire

Nous sommes des chasseurs impliqués, toujours à l'écoute de notre passion. Les connaissances du brevet grand gibier est une bonne occasion d'assouvir notre envie d'en connaître encore plus.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Il existe également un Brevet Arc.



ARMURERIE Chez Manu
Chasse - Pêche - Coutellerie

51 bis rue du Pont Sec
35133 Lécousse
Tél : 02 99 99 15 82

NOUVEAU MAGASIN 450 m²
Ouverture le 3 août 2010

- ✔ Vente d'armes toutes marques
- ✔ Cartouches maison (Manu Chasse) prix groupement
- ✔ Tunet - Mary - Fob - Winchester - Rottweil
- ✔ Toutes réparations
- ✔ Vêtements - bottes - cuissardes - wadders
- ✔ Pêche mer et rivière
- ✔ Vifs et appâts vivants toute l'année
- ✔ Coutellerie - affûtages

Portes ouvertes chasse les 10 et 11 septembre 2010
(nombreuses marques présentes)

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : <http://lesrelaisdalsace.com>



Fédération des gardes particuliers de la Mayenne

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2010



Assemblée Générale des gardes chasse particuliers de la Mayenne 29/05/2010.

L'assemblée générale de la Fédération départementale des gardes particuliers de la Mayenne s'est tenue le 29 mai 2010 à la Fédération des chasseurs au lieu-dit « La Vigneule » à MONTFLOURS, en présence de M. MOULIERE, président de la Fédération des chasseurs de la Mayenne et de Messieurs NEIGE et LECLERCQ de l'ONCFS, M. GILLIOT absent était excusé.

- En début de séance, il a énoncé succinctement le déroulement de cette assemblée et les thèmes abordés par les intervenants. Il nous fait part de l'absence de M. BOISSEAU de « La Passementerie » (vêtements et articles pour les gardes particuliers), étant retenu par l'assemblée générale de la Sarthe.

Le Président a présenté le Gyrophare vert en rappelant les conditions d'utilisation.

- Le Président Jean-Pierre LEROY donne la parole à Pierre DENIS, secrétaire de la Fédération, pour dresser le bilan moral de l'exercice 2009-2010. Il en résulte une bonne activité des membres du bureau et une présence assidue aux diverses réunions ainsi qu'un suivi des nouveaux gardes particuliers. A ce titre, il précise que notre Fédération est régulièrement sollicitée par des gardes particuliers "non adhérents", notamment lors du renouvellement de leur agrément (carte verte – documents divers etc..). Après concertation des membres du bureau, il a été convenu qu'il ne sera plus donné suite à ces sollicitations ce qui semble légitime. Il a abordé également la procédure à suivre en cas d'agression physique d'un garde particulier dans l'exercice de ses fonctions.

- Ensuite, le trésorier, Jean-Yves POUTEAU a présenté les comptes de la Fédération (pour l'exercice 2009-2010) qui s'avèrent équilibrés. Le bilan financier est adopté à l'unanimité. Il a rappelé l'existence de notre site Internet www.fdgpm53.com qu'il a réactualisé. A noter, qu'il en est le concepteur et que ce site est un outil d'information et de communication indéniable pour les gardes particuliers.

- Dans son intervention M. NEIGE, de l'ONCFS nous a ré-mémoré les fondamentaux de l'activité piégeage ainsi

que certaines règles à observer dans l'exercice de cette activité. Il a fait réponse aux questions des gardes particuliers présents.

- M. MOULIERE a abordé le projet NATURA 2000 et fait état de quelques zones dans le département de la Mayenne.

Il revient ensuite sur l'activité piégeage qu'il considère comme une annexe de la chasse et demande notamment que soient signalés tous les dégâts et les captures afin de revoir éventuellement la liste des nuisibles (suppression des putois et belettes).

Un garde particulier intervient sur la prolifération des buses et déplore que des comptages n'aient pas été effectués afin de pouvoir approfondir ce sujet.

René MALIN Président adjoint nous relate un accident de chasse dont l'auteur était démuné d'assurance appropriée. En effet, s'agissant d'une assurance responsabilité civile, l'échéance est fixée sur la base de l'année civile et non sur la fermeture de la chasse. En conséquence, lors des battues, il est conseillé de vérifier les permis de chasser et les attestations d'assurance ainsi que leur date d'échéance.

Comme chaque année nous étions invités par la Fédération des Chasseurs de la Mayenne afin de présenter la mission de notre Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne aux futurs gardes en formation et cela a donné lieu à nombreux échanges.

La présentation de la revue « La Loi » a été faite ainsi que les conditions avantageuses de s'abonner par l'intermédiaire de la Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne.

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adressez à :

Jean Pierre LEROY	0243026355	Port : 0685181360
René MALIN	0243021259	Port : 0661816176
Pierre DENIS		Port : 0616309064
Jean Yves POUTEAU	0243539706	Port : 0608457071



Intervention de la formation des gardes chasse particuliers de la Mayenne 9/06/2010





Association Départementale des Piégeurs de la Mayenne



POURQUOI PIEGER ?

Les activités humaines et les équilibres naturels subissent régulièrement les attaques de divers animaux d'espèce sauvage. Bien sûr, on pense d'abord aux dégâts de renard dans les poulaillers ou de ragondin sur les maïs ; mais les espèces sauvages peuvent être responsables de bien d'autres dégâts : dégradations multiples dans les maisons, effondrement de digues, mais aussi mise en péril d'espèces en voie de disparition.

Le piégeage n'est qu'un des moyens de défense contre de telles attaques ; car d'autres méthodes existent comme la chasse à tir, à courre ou le déterrage.

Le piégeage n'est nullement un mode de destruction des espèces. Les écologistes eux-mêmes le reconnaissent : le piégeage ne remet pas en cause la survie des espèces. D'ailleurs si l'une d'entre-elles se trouvait menacée, elle serait très rapidement classée gibier ou protégée et son piégeage deviendrait donc impossible.

Le piégeage a pour particularité de pouvoir être (théoriquement) pratiqué toute l'année, de ne pas perturber l'environnement et d'être sélectif.

Le piégeage peut se pratiquer à titre préventif ou curatif. A titre préventif, il s'agit de préparer des emplacements judicieusement choisis et d'y disposer des appâts régulièrement au cours de l'année, de surveiller ces appâts et d'y placer des pièges dès que nécessaire.

A titre curatif, il permet d'intervenir au coup par coup pour mettre fin aux déprédations d'un animal déterminé.

Mais il faut pour cela une grande expérience.

C'est donc un moyen de régulation et de prévention extrêmement souple, efficace et ...écologique.

QUE PEUT ON PIEGER ?

Pour chaque année civile, le préfet fixe, sous sa propre responsabilité, la liste départementale des espèces nuisibles après avoir consulté le Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage et le président de la Fédération des Chasseurs. Seules certaines de ces espèces classées « nuisibles » peuvent être piégées.

Certaines espèces qui occasionnent pourtant des dégâts ne sont pas classées nuisibles. **Elles ne doivent donc pas être piégées.**

QUELS PIEGES PEUT ON UTILISER AUJOURD'HUI ?

Pièges de 1^{ère} catégorie : boîte à fauves et cages : tous pièges ayant pour objet de capturer l'animal par contention dans un espace clos sans le maintenir directement par une partie de son corps, piège non homologué.

Pièges de 2^{ème} catégorie : les pièges qui tuent : piège en X, piège à œuf, piège kill-trap, piège homologué.

Pièges de 3^{ème} catégorie : le collet à arrêtoir, uniquement pour la capture du renard, piège homologué.

Pièges de 4^{ème} catégorie : les pièges à lacet : ils prennent les animaux par la patte, piège homologué.

QUI PEUT PIEGER ?

Pour pouvoir piéger il faut être agréé par le préfet. Pour être agréé il faut participer à une session de formation pour connaître les techniques, les espèces, la réglementation, etc. Ces sessions de formation sont régulièrement organisées par la Fédération des Chasseurs.

Parmi les nombreuses règles auxquelles sont soumis les piégeurs agréés : l'obligation de déclaration de piégeage en mairie, l'obligation de relever les pièges tous les matins et de retourner un bilan annuel de piégeage avant la fin septembre.

LE PIEGEAGE A-T-IL ENCORE SA PLACE AU 21^{ÈME} SIECLE ?

Le piégeage est une méthode de régulation efficace, sélective, non perturbatrice pour les autres espèces et en ce sens parfaitement écologique. C'est parfois le seul mode de régulation utilisable, en particulier en zone urbaine.

Il réclame de la part des piégeurs une parfaite connaissance des animaux, de leurs habitudes, de leurs comportements et de leur milieu que bien des scientifiques et environnementalistes peuvent envier.

Il faut tout faire pour qu'un maximum d'espèces sauvages puissent subsister dans notre monde de plus en plus « civilisé ». Mais pour que cela soit supportable par notre société, il faut pouvoir en maîtriser les débordements et le piégeage reste une des réponses les mieux adaptées.

C'est seulement à ce prix que nous conserverons la diversité de notre faune sauvage.

Piégeurs, chasseurs et amis de la nature, notre devoir est de réguler les prédateurs et faire remonter à la Fédération Départementale des Chasseurs les dégâts que nous rencontrons et qui nous sont signalés. Très important pour la commission préfectorale des nuisibles.

Piégeurs ne restez pas isolés, venez rejoindre l'association, vous pourrez profiter du savoir-faire des piégeurs expérimentés.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Pt : Patrice Gilles, tél : 02.43.68.55.26

St : André Pellé, tél : 02.43.53.13.85

Tr : Armel Certenais, tél : 02.43.90.90.31

Pour l'achat de vos cages et pièges à des prix très avantageux :

Patrice Gilles, la Duchaise à Juvigné

Louis Delommeau, Champs Huons à Saulges

Fédération des Chasseurs, La Vigneule à Montflours.

Le Bureau





Association des Sociétés de Chasse Communales de la Mayenne

Compte rendu de l'Assemblée Générale

Le Président ouvre la 43^{ème} Assemblée Générale de l'Association. Le bilan financier, présenté par le Trésorier DA-VOUST Yves, est adopté à l'unanimité comme suit :

Exercice 2009/2010 équilibré (situation du compte +581,91 Euros).

Le Président revient sur quelques points marquants de la saison écoulée dans son rapport moral.

Nombre de permis en hausse (+52).

Tableaux des destructions des nuisibles (augmentation des prélèvements).

Dégâts causés par les sangliers aux cultures, plus de dossiers, mais un coût moins élevé, car celui-ci est indexé sur le prix des céréales.

Propositions qui seront faites à la Fédération des chasseurs :

- Date d'ouverture le 26 septembre 2010.
- Pour le lièvre de l'ouverture générale au 17 octobre et un lièvre pour la saison dans les territoires non soumis au plan de chasse.
- Pour les heures de chasse, les sociétés sont très attachées aux heures de fermeture.
9H00 – 18H00 du 26 septembre au 31 octobre 2010
9H00 – 17H00 du 1^{er} novembre au 9 janvier 2011
9H00 – Tombée de la nuit du 10 janvier au 28 février 2011.

Election : Présentation de la candidature de Stéphane PAUTREL de Lévaré au poste d'administrateur au Conseil d'Administration de la Fédération des chasseurs et la réélection de Michel LAROCHE.

Exposé de Jean-François ARCANGER sur la gestion du lièvre en Mayenne : il ressort nettement que les (IK) indices kilométriques sont meilleurs dans les communes en GIC avec plan de chasse obligatoire ; en ce qui concerne le point de vue sur le sujet, les sociétés ne sont pas opposées au plan de chasse à une seule condition que la surface minimale soit une commune et pour les communes où les IK sont faibles pourquoi ne pas associer plan de chasse plus plan de gestion (limitation du temps de chasse). Ces décisions ne doivent être prises qu'avec tous les chasseurs de la commune concernée après un comptage nocturne.

Les sociétés sont toujours très opposées au plan de chasse volontaire de 100 ha, car on ne peut gérer le lièvre sur une aussi petite surface.

Le Président Moulière évoque l'aménagement de la Vigneule et des travaux réalisés sur le sentier pédagogique. Objectif : ouvrir un sentier sur la faune et la flore locale et la chasse (pour les chasseurs et les écoles) dirigé par les chasseurs eux-mêmes.

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12H00 et suivie du verre de l'amitié plus un déjeuner.

Denis LERICHE

Le Président d'une société de chasse à l'honneur : une passion qui dure

M. Rémy ROBINE a pris la présidence de l'amicale des chasseurs de Villepail en septembre 1970 et occupe toujours ce fauteuil à ce jour.

Quarante ans cette année à la tête d'un territoire de chasse riche dans la diversité de sa faune mais aussi de sa flore, une place difficile parfois lorsqu'il faut gérer les nouvelles générations et les susceptibilités de chacun obligeant le Président à prendre sa casquette de conciliateur pour que continue de perdurer cette passion car il faut bien parler de passion pour la chasse lorsque l'on fait allusion à Rémy, oubliant volontairement son fusil pour prendre le bâton privilégiant ainsi ses chasseurs pour n'écouter que la musique de ses chiens. Il n'hésite pas à mettre à disposition sa meute mais aussi ses propres locaux personnels pour que les rendez vous



de chasse hebdomadaires deviennent aussi mais surtout des moments de convivialités entre chasseurs et où les récits des exploits ou péripéties de chacun peuvent s'inscrire dans la mémoire collective d'un groupe permettant la transmission du goût et de l'envie de chasser à nos plus jeunes. Alors que pouvons-nous souhaiter à ce vieux briscard passionné qu'est Rémy ROBINE ? Et bien qu'il arpente encore longtemps les chemins et les bois de Villepail avec sa chorale à quatre pattes.

Rémy ROBINE, bravo et merci pour vos quarante ans de dévouement à la cause des chasseurs et à la transmission de cette noble tradition qui ponctue et valorise la campagne française.

A l'occasion du repas annuel, une surprise fut organisée par tous ses amis. Rémy accompagné de sa famille a reçu des cadeaux et son épouse un bouquet de fleurs.

Denis LERICHE, Président des sociétés communales de la Mayenne et représentant la Fédération des chasseurs a également offert une dague.

Vive le Président Rémy ROBINE !

G. BOUVIER



Le canard siffleur

Canard de surface d'assez petite taille (40 à 48 cm) le siffleur possède une tête ronde avec un bec court gris bleuté à ongles noir. Le mâle en livrée nuptiale présente une tête roussâtre surmontée d'une calotte jaunâtre. Le corps est gris clair barré horizontalement par une ligne blanche, l'arrière des flancs est blanc, tranchant ainsi nettement avec le noir des sous caudales et du croupion. La poitrine arbore une teinte rose lie de vin.

La femelle quant à elle contraste par sa teinte générale brun roussâtre. En vol, le canard siffleur se distingue par son ventre blanc et le miroir de l'aile vert et noir encadré de blanc. Le mâle possède en plus, sur le devant de l'aile, une tâche blanche caractéristique. Si sa silhouette typique permet de le différencier aisément (queue pointue, silhouette ramassée, front bombé, bec court), son cri semblable à un sifflement aigu (huiiu !) ne laisse place à aucune ambiguïté.

Nicheur arctique

Son aire de nidification s'étend de l'Islande au Nord de la Russie et de la Sibérie en passant par l'Ecosse, la Scandinavie et les Pays Baltes.

La cane construit son nid dans la végétation marécageuse, la lande ou la toundra à proximité de l'eau. Les 6 à 10 œufs

jaunâtres sont pondus en mai-juin et sont incubés 21-25 jours. La femelle élève seule les jeunes, ceux-ci sont volants à l'âge de 6 semaines.

Migrations et hivernage

Le siffleur est une espèce extrêmement mobile à l'arrivée d'une vague de froid et sa distribution numérique en janvier est par conséquent très variable et donc directement liée à la sévérité de l'hiver : 30 000 individus en hiver normal, 75 000 à 115 000 en hiver froid.

Le baguage a permis de mettre en évidence l'existence de deux populations ; l'une se reproduisant en Scandinavie et dans les Pays Baltes hivernant sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, l'autre nidifiant en Sibérie Centrale et hivernant sur le pourtour méditerranéen.

Dans notre département le nombre d'hivernants oscille entre quelques dizaines de canards siffleurs et plusieurs centaines lors des vagues de froid (275 en janvier 1979 et 431 en janvier 1985).

Dès septembre les mouvements migratoires sont perceptibles mais l'essentiel de la descente s'effectue entre la mi-octobre et la mi-novembre. La migration pré-nuptiale s'amorce en février et bat son plein en mars. Quelques migrateurs tardifs peuvent être observés jusqu'à la fin mai.

Sa chasse en Mayenne

A l'instar des canards souchet, pilet et chipeau, le canard siffleur est peu prélevé du fait des faibles effectifs d'hivernants et de la fermeture de la chasse lors de la migration pré-nuptiale. Les prélèvements annuels oscillent dans notre département entre 20 et 50 individus.

Lors de son arrivée massive à l'intérieur des terres à l'occasion des vagues de froid, ses exigences alimentaires l'obligent alors à s'alimenter pendant de longues périodes diurnes (herbivore, il pâture comme les oies), il devient alors particulièrement sensible aux dérangements. Ces conditions exceptionnelles entraînent alors une suspension momentanée de sa chasse.

J.F. ARCANGER



ARMURERIE D'ANJOU
Olivier LEROUX
Professionnel diplômé de l'école de Liège

armureriedanjou@orange.fr

**VENTES
RÉPARATION
FABRICATION
RESTAURATION
GRAVURES
MONTAGE À BOIS
DÉPÔT VENTE
EXPERTISE**

RCS 507 381 176

2 route de Cholet
49370 Becon les Granits
02.41.77.05.07 Fax. 02.41.48.09.95

Le chien de Saint Hubert

Le chien de St Hubert est un chien courant de grande taille qui fut l'un des piliers de la vénerie royale pendant des siècles. C'est un limier extraordinaire. Ce sont les moines de l'abbaye de St Hubert, dans les Ardennes belges qui l'ont élevé. Il descendrait des chiens, qu'au VII^{ème} siècle, Hubert, le patron des chasseurs, employait pour la chasse à courre. Les chiens de St Hubert étaient réputés pour leur robustesse, leur endurance et bien sûr leur flair exceptionnel. Au XI^{ème} siècle, Guillaume le conquérant importa les St Hubert en Angleterre.



Chien d'origine belge, sa sélection moderne est surtout anglaise. Son autre nom est aussi anglais : « Bloodhound » venant de « blooded hound » signifiant chien de chasse de pur sang.

Le standard de la FCI décrit le chien de St Hubert comme un chien de chasse et limier massif de grande taille, le plus puissant de tous les chiens courants. Il est harmonieux dans ses lignes, doté d'une forte ossature, d'une bonne musculature et de beaucoup de substance, mais sans impression de lourdeur. Il est allongé de structure, inscriptible dans un rectangle. L'ensemble est imposant et plein de noblesse. Son attitude est solennelle. La tête et le cou attirent l'attention par une peau abondante, souple et fine, pendant en plis profonds. Ses allures sont impressionnantes, plutôt lentes et avec un certain roulis, mais souples, élastiques et dégagées. Aucune caractéristique ne peut être exagérée au point de briser l'harmonie de l'ensemble, de donner une apparence de grossièreté et encore moins de nuire à la santé ou au bien être du chien. La hauteur au garrot est, pour les mâles, de 68 cm avec une tolérance de plus ou moins 4 cm pour un poids variant de 46 à 54 kg. Pour les femelles la hauteur est de 62 cm avec aussi une tolérance de 4 cm en plus ou en moins pour un poids de 40 à 48 kg. La taille et le poids doivent être en harmonie.

Bien des races de chiens courants lui sont redevables. Il leur a apporté ses qualités de pisteur. Actuellement, il pratique la recherche au sang, la chasse du grand gibier en battue et quelques équipages de vénerie l'utilisent toujours. En Grande Bretagne et aux Etats-Unis il est utilisé par la police et l'armée pour pister des personnes en fuite ou disparues.

Le chien de St Hubert est très collé à la voie, très bien gorgé, d'une grande endurance, excellent rapprocheur, mais aussi un bon meneur (quoique relativement lent) qui s'ameute facilement.



Offre spéciale assurance 4x4⁺

Édité par la Caisse Fédérale Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 €, RCS LAVAL B 556 650 206, 43 bd Volney 53083 Laval cedex 09. Les caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national des intermédiaires d'assurance consultable sur www.orias.fr ou par courrier au 1 rue Jules Lefebvre Paris cedex 09 ou par téléphone au 01.53.21.51.70 pour les entreprises suivantes, régies par le code des assurances : ACM IARD S.A. - S.A au capital de 142 300 000 Euros, 352 406 748. RCS Strasbourg Entreprise régie par le code des assurances. N° ORIAS 07 024 314.

*Voir conditions en agence.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



Aux armes !

Gaaaare, à vous ! ou Quand on veut réformer la législation sur les armes et que l'on se trompe grossièrement de cible !

Transposer la directive européenne sur les armes à feu était l'objectif visé par le ministère de l'intérieur. Afin de donner une allure démocratique à ce dépoussiérage nécessaire à notre législation, il avait été mis en place un comité de concertation, comité regroupant les représentants des chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs, armuriers et fabricants.

Poudre aux yeux !

Nos éminents fonctionnaires, conduits par le Préfet Patrice Molle, imbus de la supériorité de leurs compétences et persuadés de détenir la vérité, sont restés sourds aux propositions de tous, élus, spécialistes et professionnels reconnus. Ils ont réussi à imaginer les pires mesures liberticides de ces quinze dernières années en la matière.

Fi de tout les avis, réunions, comités restreints !

Alors que de toute évidence la lutte doit se diriger vers la délinquance armée et les trafics d'armes en tout genre, l'administration, avec un grand A, à décidé de s'acharner avec virulence contre les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu.

Si leur projet de réglementation était mis en œuvre, l'on verrait se transformer des centaines de milliers d'utilisateurs légaux en délinquants potentiels, pour une boîte de cartouche en trop ou un fusil mal rangé !

Et pendant ce même temps, ces mêmes fonctionnaires semblent ignorer les statistiques et conclusions de leur ministère de tutelle, statistiques qui dénoncent l'accroissement des agressions sur les personnes, agressions majoritairement exécutées à l'arme blanche !

Il va de soit qu'il est plus facile et plus évident d'entrer en possession, sans se faire connaître, en préservant totalement son identité, de couteaux, poignards, cutters, rasoirs et autres accessoires du même acabit aisément.

Et qu'ils n'oublient pas que tout objet entre les mains de personnages mal attentionnés, voire dangereux, devient une arme en puissance et qu'il est impossible de légiférer en la matière.

Bravo donc à ces messieurs qui en lieu et place d'une réforme de simplification ont rédigé une véritable « usine à gaz » dont même les associations les plus anti-armes n'auraient jamais rêvé, sourds et aveugles aux événements qui concourent à pourrir un peu plus chaque jour la vie du citoyen français.

De toute évidence, l'on ne vit pas dans le même monde !

Il faut toutefois remercier la mission parlementaire dirigée par le député Bruno le Roux, dont les recommandations formulées avaient pris en compte l'avis de la Fédération Nationale des chasseurs et de la Fédération Française de tir.

Merci également au Comité Guillaume Tell qui a délibérément claqué la porte du Comité de Concertation du ministère de l'intérieur le 5 juillet 2010, en dénonçant l'autisme de l'Administration et qui ne manquera pas de continuer son combat en alertant les députés et sénateurs, et en interpellant Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur qui avait déclaré à Bobigny le 24 juin 2010 : « La législation sur les armes à feu est inefficace, car trop tatillonne pour les honnêtes gens et impuissante face aux trafiquants » !

Allez, bon courage à tous, bonne ouverture et tous nos espoirs en Saint-Hubert afin qu'il puisse souffler un peu de bon sens sur les têtes de nos chers fonctionnaires.

Le moustique

Petites annonces

ANNONCES

- SUPERBES ÉPAGNEULS BRETONS NÉS 15/05/10-LOF-PARENTS SOUCHE CALLAC LOUDEAC-EXTRA CHASSEURS BOIS EAU PLAINE ARRÊT RAPPORT - VISIBLE SARTHE - 02 43 97 51 04
- VENDS BOIS ET PRAIRIE ATTENANTE À ORIGNÉ - SURFACE : 4 Ha 44a - PETIT ET GROS GIBIER - 02 43 56 43 30
- CHIOTS SETLERS ANGLAIS - LOF - PÈRE BRANDO DE L'ÉCHO DE LA FORÊT CHAMPION PRINTEMPS BÉCASSE - MÈRE 2FJH170 TATOUÉS VACCINÉS - NÉS LE 12/05/10 - 02 99 94 38 24
- VENDS FURETS PUTOISÉS BLANCS - LOUE JOURNÉE/SEMAINE/MOIS - SERVICE : SE DÉPLACE AVEC ÉQUIPE POUR TROP DE LAPINS - 02 43 07 60 41 LE SOIR
- VENDS FUSIL BERETTA MAGNUM CALIBRE 12 - ÉTAT NEUF 550 EUROS - 06 26 63 42 96

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE

(réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de 10 euros, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :



Plan de chasse chevreuils - saison 2010-2011

			Ch.	C.	B.	JCB
ACHARD DE LA VENTE	JACQUES	LARCHAMP	1			
ACHARD DE LA VENTE ANNE	CHEZ MME CHAMBRAY	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
ADAM	CHRISTIAN	ST LEGER	2			
ADAM GILBERT/	WALLET PIERRE	PORT BRILLET	34			
ALLEARD	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	2			
AMBRIERES (D')	JEAN	FROMENTIERES	7			
ANDROUARD	MARCEL	CHARCHIGNE	2			
ANGENARD	GASTON	MEZANGERS	1			
ANGLEVILLE (D')	ANTOINE	ST PIERRE SUR ORTHE	3			
ANGOT	REGIS	SOUCE	2			
ARCANGER	XAVIER	LA HAIE TRAVERSAINAINE	1			
ARGENTRE (D')	GILLES	LA PELLERINE	2			
ARGENTRE (D')	MARC	CHAMMES	20			
ARGOUGES (D')	BERTRAND	ARQUENAY	2			
ARTUIT	REGIS	BOURGON	1			
ASSOCIAT ST DENIS D'ANJOU	PACITTO LUCIEN	ST DENIS D'ANJOU	4			
ASSOCIATION HERMET IV	SOUTIF MICHEL	MEZANGERS	1			
ASSOCIATION ORION/	PONTBRIAND (DE) BENOIT	CHAILLAND	2			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	2			
AUBIN	BERNARD	ANDOUILLE	1			
AUBIN	WILLY	JUBLAINS	1			
AUBRY	DOMINIQUE	LA CHAPELLE CRAONNAISE	2			
AUGEREAU	MICHEL	MENIL	2			
AURY	DANIEL	SACE	2			
AUVRAY	PATRICK	NEUILLY LE VENDIN	1			
AYRAULT DE SAINT HENIS	GENEVIEVE	NUILLE SUR VICOIN	1			
BABIN	RENE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
BACH	ANDRE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
BAGLION (DE)	JACQUES	MARTIGNE	2			
BAGLION (DE)	REGIS	MARTIGNE	2			
BAGLIONE SA	M. HAUVESPRE	CHAMPEON	4			
BAGORIS	PIERRE	BOURGON	1			
BAGORIS	PIERRE	LA CROIXILLE	1			
BAHIER	JOSEPH	LA HAIE TRAVERSAINAINE	3			
BANCTEL	MARCEL	ST OVEN DES VALLONS	20			
BANCTEL	MARCEL	LIGNIERES ORGERES	20	4	3	3
BANCTEL	MARCEL	DEUX EVAILLES	5			
BANNIER	JEAN-PAUL	COURBEVILLE	1			
BARBE	CYRILLE	LA BAZOGE MONTPINCON	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	1			
BARBEROT	BENJAMIN	MONTREUIL POULAY	1			
BARBIER	MICHEL	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
BARBIER ANTOINE	GPT CHASSEURS	HARDANGES	2			
BARBIER DE CHALAIS	MICHEL	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
BARDOU	PHILIPPE	LIGNIERES ORGERES	1			
BARREAU	PIERRE	COURBEVILLE	1			
BARREAU	THIERRY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	1			
BARREAU	XAVIER	ST JEAN SUR MAYENNE	1			
BARRIER	REMY	VOUTRE	1			
BARROCHE	JEAN-YVES	MONTTOURTIER	1			
BASTHISTE	DANIEL	ST OVEN DES TOITS	1			
BATARD	ERIC	AVERTON	3			
BAUCHET	PHILIPPE	GESNES	5			
BAUDRY	CLAUDE	PLACE	3			
BAZILLIER	ROBERT	ST BERTHEVIN	1			
BAZIN	GUY	ST LEGER	1			
BEASSE	MICHEL	ST JEAN SUR ERVE	2			
BEAUCE PHILIPPE	SCI PILET	PLACE	2			
BEAUDOIN	BERNARD	MOULAY	1			
BEAUDOIN	FREDERIC	BELGEARD	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	1			
BEAUREGARD (DE)	GEOFFROY	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	MEZANGERS	9	1		
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
BECHE	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	2			
BECHE	ANTHIME	ERNEE	1			
BEDIER	CAMILLE	RENAZE	1			
BEDIER	MARC	ATHEE	1			
BEDOUET	CHARLES	ST JEAN SUR ERVE	1			
BEDOUET	JOEL	ST AUBIN DU DESERT	1			
BEDOUET	NICOLAS	JUBLAINS	1			
BELLANGER	ANDRE	AZE	1			
BELLANGER	DANIEL	OLIVET	8			
BELLANGER	DANIEL	PEUTON	11			
BELLANGER	PATRICE	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
BELLANGER	ROBERT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BELLANGER	ROBERT	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
BELLAY	PASCAL	JUVIGNE	1			
BELLIARD	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	2			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	1			
BELLIER	ANDRE	MENIL	1			
BELSEUR	OLIVIER	ST MARTIN DU LIMET	1			
BERGER	PATRICK	ST LOUP DU DORAT	2			
BERNIER	PHILIPPE	ST AIGNAN SUR ROE	2			
BERTHE	JEAN-LOUIS	STE SUZANNE	2			
BERTHIER	LAURENT	JUVIGNE	1			
BERTHIER	MICHEL	FONTAINE COUVERTE	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE	1			
BESNARD	BERNARD	CHAMPEON	3			
BESNARD	MARCEL	ERNEE	1			
BESNARD	MARCEL	ST DENIS DE GASTINES	1			
BESNARD	MARCEL	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BESNEUX	THIERRY	LOUPFOUGERES	2			
BESNIER	CLAUDE	ST DENIS D'ANJOU	1			
BESNIER	EMMANUEL	ENTRAMMES	4			
BESNIER	LOUIS	ARGENTRE	1			
BEUCHER	ANDRE	ST PIERRE SUR ORTHE	15			
BEUCHER	BERNARD	ST THOMAS DE COURCIERS	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
BEUCHER	HERVE	HARDANGES	1			
BEUCHER	PAUL	LE GENEST ST ISLE	2			
BEZIER	JEAN-CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BEZIER	ROLAND	LOUVIGNE	1			
BICHET	ANDRE	CHAMPEON	1			
BICHET	ANDRE	CHANTRIGNE	1			
BIGNON	GASTON	HARDANGES	1			
BIGNON	GERARD	CHAILLAND	4			
BIZOT	RAYMOND	JUBLAINS	1			
BLANCHARD	FRED	VIMARCE	2			
BLANCHARD	THIERRY	COMMER	1			
BLANCHARD	PASCAL	GORRON	3			
BLANCHE	CHRISTIAN	JUBLAINS	1			
BLANCHE	ROLAND	LE HAM	1			
BLANCHET	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			
BLIN	EMILE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BLOT	JEAN-YVES	LIGNIERES ORGERES	1			
BLOT	JOSEPH	LARCHAMP	2			
BLOT	PHILIPPE	CHATEAU GONTIER	3			
BOBERIL (DU)	EMMANUEL	ST SATURNIN DU LIMET	12			
BODIN	MICHEL	BOUESSAY	1			
BODINIER	LAURENT	GREZ EN BOUERE	4			
BODINIER	ROLAND	ST JEAN SUR ERVE	1			
BOIRON	ANDRE	ST GEORGES BUTTAVENT	20			
BOIRON	ANDRE	CHANGE	4			
BOIRON	ANDRE	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
BOISBOUVIER	MARCEL	ST GEORGES LE FLECHOUX	1			
BOISSON	CHRISTIAN	AMPOIGNE	2			
BOISSON	CHRISTIAN	AMPOIGNE	4			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITTIN	BERNARD	VAUTORTE	1			
BOMAL	CLAUDE	BAZOUERS	2			
BONNEAU MICHEL ET	LEROY JEAN-YVES	AVERTON	15			
BONNEFOY (DE)	HERVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	2			
BORDERE	ETIENNE	BLANDOUE	1			
BORDERE	MARIE LUCE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
BOSSE	GILBERT	CHATILLON SUR COLMONT	2			
BOSSE	GILBERT	ST GEORGES BUTTAVENT	2			
BOSSUET	JEAN-BAPTISTE	LA CROTE	3			
BOUCHER	DAMIEN	ST SATURNIN DU LIMET	1			
BOUESSEUL	JACQUES	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BOUDIN	MICHEL	PONTMAIN	3			
BOUESSE	YVES	CHALONS DU MAINE	2			
BOUET	ROSELYNE	LA PALLU	1			
BOUETE	GERARD	MENIL	1			
BOUJU	MARTIAL	LIGNIERES ORGERES	2			
BOUL	LUDOVIC	CRENNES SUR FRAUBEE	2			
BOULANGER	GEORGES	VAIGES	1			
BOULANT	CHRISTOPHE	RENNES EN GRENOUILLES	1			
BOULAY	CLAUDE	ST DENIS D'ANJOU	1			
BOULEAU	LOIC	POMMERIEUX	1			
BOULLIER	GERARD	JUBLAINS	1			
BOURCIER	JEAN-PIERRE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
BOURGEAIS	ROLAND	CHATEAU GONTIER	3			
BOURGOIN	MARCEL	ERNEE	1			
BOURIAUD	MICHEL ANTOINE	SACE	1			
BOURNEUF	MARC	ST BRICE	1			
BOUTELOUP	CHRISTIAN	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
BOUVET	MICHEL	BIERNE	1			
BOUVET	NORBERT	MENIL	4			
BOUVET	NORBERT	BOUERE	4			
BOUVET	NORBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BOUVIER	GERMAINE	JUVIGNE	1			
BOUVIER	PHILIPPE	MEZANGERS	1			
BOZO	JACQUES	AHUILLE	3			
BRAULT	JEROME	CHAMPGENETEUX	1			
BREON (DE)	GUY	MARIGNE PEUTON	4			
BRETEAU	FLORENCE	BEAUMONT PIED DE BOEUF	1			
BRETEAU	GERARD	IZE	1			
BREUX	JEROME	MONTFLOURS	1			
BRICARD	SEBASTIEN	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BRICAUD	JOSEPH	ARGENTON NOTRE DAME	2			
BRISARD	ALAIN	LIGNIERES ORGERES	4			
BROCHELARD	JEAN-CLAUDE	MENIL	4	1	1	
BRUNEAU	CLAUDE	ST SULPICE	2			
BRUNEAU	CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BRUNET	DOMINIQUE	LAIGNE	2			
BRUNNER	GUDRUN	RUILLE FROID FONDS	2			
BUCHER	HUBERT	SAULGES	2			
BUFFET	HENRI	ST PIERRE DES LANDES	2			
BUFFET	HENRI	ST HILAIRE DU MAINE	1			
CABANIS	DENIS	SACE	1			
CADOT	CHRISTIAN	ST MICHEL DE LA ROE	1			
CAMUS	LUCIEN	THORIGNE EN CHARNIE	2			
CARCEMAC	PHILIPPE	BOUESSAY	1			
CARRE	REMI	BRECE	2			
CARRE	BRUNO	MARTIGNE	1			
CARTER	WILLIAM	RENAZE	1			
CERISIER	GEORGES	ST ELLIER DU MAINE	5			
CHAIGNE	ERIC	PARNE SUR ROC	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	1			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	CHAILLAND	55			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	VAUTORTE	3			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	ST GERMAIN LE GUILLAUME	3			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	MONTENAY	1			
CHAMAILLARD	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	25			
CHAMART	GERARD	BREE	1			
CHANCEREL	GEORGES	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
CHAPPEE	BERTRAND	LA BRULATTE	10			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
CHAPRON	LOUIS	ST CHARLES LA FORET	1			
CHARLES	DIDIER	COMMER	1			
CHARLES	DIDIER	COMMER	1			
CHARLES	JEAN-PIERRE	BOUESSAY	3			
CHARNACE (DE)	MARC	LONGUEFUYE	7			
CHARON	CLAUDE	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
CHARPENTIER	PIERRE	ST PIERRE SUR ERVE	1			
CHARPENTIER	ROGER	MEZANGERS	3			
CHARPENTIER	ROGER	BAIS	8			
CHARPENTIER	ROGER	STE GEMMES LE ROBERT	2			
CHATAIGNER	PIERRE	LOIGNE SUR MAYENNE	10			
CHAUDET	ALAIN	ST MICHEL DE FEINS	1			
CHAUMOND	MONIQUE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
CHAUVEAU	MICKAEL	BLANDOUET	1			
CHAUVIN	GUY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
CHAUVIN	JEAN-PAUL	MONTENAY	1			
CHAUVIN	MICHEL	GASTINES	1			
CHAVAGNAC (DE)	JACQUES	MEZANGERS	4			
CHAVAGNAC (DE)	OLIVIER	MEZANGERS	3			
CHEMINEAU	CAMILLE	MEZANGERS	3			
CHEMINEAU	DANIEL	CHAMPGENETUEUX	1			
CHENAUT	JOSEPH	LA ROUAUDIERE	3			
CHENUT	JEAN-LOUP	MENIL - OUEST	11			
CHERRUAU	DENIS	ST FORT	1			
CHERRUAU	DENIS	POMMERIEUX	1			
CHERRUAU	JEAN-PIERRE (SCI)	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
CHERRUAU	JEAN-PIERRE (SCI)	HOUSSAY	1			
CHEVALIER	ANDRE	OISSEAU	1			
CHEVALIER	DANIEL	SOULGE SUR OUETTE	1			
CHEVALIER	HERVE	LE GENEST ST ISLE	1			
CHEVALIER	ROBERT	MARTIGNE	1			
CHEVALIER	THIERRY	RENAZE	2			
CHEVALLIER	CLAUDE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
CHEVALLIER PATRICK/	LEROY ALAIN	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
CHEVRIER	ERIC	MONTREUIL POULAY	1			
CHEVRINAIS	ALICE	PARIGNE SUR BRAYE	1			
CHEZOT	JACQUES	MEZANGERS	30	1	1	
CHITRAY (DE)	ARNAUD	HOUSSAY	4			
CHITRAY (DE)	ARNAUD	CHATELAIN	2			
CHOYER	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
CHOYER	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	1			
CHRETIEN	RAYMOND	COUESMES VAUCE	1			
CHRETIEN	FERNAND	COUESMES VAUCE	2			
CIRON	MARC	STE GEMMES LE ROBERT	34			
CIRON	MARC	HAMBERS	1			
CLAIR	ANNIK	AVERTON	36	1	1	
CLAVREUL	SERGE	MARVILLE LA VILLE	2			
CLAVREUL	JOEL	ST CALAIS DU DESERT	2			
CLEMENT	ANDRE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
COART	PIETER	ANDOUILLE	1			
COAT	MARCEL	ST JEAN SUR MAYENNE	2			
COCHERIL	GILBERT	BALLOTS	2			
COFFINET	YVES	PORT BRILLET	2			
COFFINET	YVES	ST MICHEL DE LA ROE	4			
COLLET	ROLAND	STE GEMMES LE ROBERT	3			
COLLET JEAN	ROCHER JEAN-LUC	MERAL	1			
COME	MICHEL	ST CENERE	2			
COMEIRAS (DE)	MARIE	L'HUISSERIE	4			
COMOLET	GILBERT	MONTENAY	2			
CORBIN	DIDIER	HAMBERS	2			
CORBIN	DIDIER	DEUX EVAILLES	1			
CORBIN	ROLAND	VAIGES - NORD	2			
CORMIER	PIERRE	SOULGE SUR OUETTE	2			
CORNU	CHRISTOPHE	COMMER	1			
CORNU	PHILIPPE	STE MARIE DU BOIS	1			
CORNU	THIERRY	ARGENTON NOTRE DAME	1			
COSNIER	LUCIEN	ST JEAN SUR ERVE - SUD	3			
COTTEREAU	GILLES	MEZANGERS	1			
COTTEREAU	GILLES	MONTAUDIN	3			
COUANON	XAVIER	BAIS	3			
COUASNON (DE)	FRANCOIS-REGIS	JUVIGNE	18			
COULANGE	PIERRE	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	BLANDOUET	2			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	SOULGE SUR OUETTE	2			
COULON	GILBERT	ANDOUILLE	1			
COURCIER	GERARD	MONTOURTIER	3			
COURTAIS	PIERRE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
COURTEILLE	EMMANUEL	COUESMES VAUCE	1			
COURTOIS DU VERGER	DIDIER	LONGUEFUYE	7			
COUSIN	ALAIN	ARON	1			
COUSIN	LOUIS	IZE	1			
CROISE	MAURICE	PRE EN PAIL	1			
CROSNIER	JEAN-YVES	LE GENEST ST ISLE - NORD	2			
CUDOT	BERNARD	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
CUETOR	PIERRE	ST FRAMBULT DE PRIERES	1			
DAGNEAU DE RICHCOUR	EMMANUEL	FROMENTIERES	1			
DAGONEAU	JEAN-MICHEL	CUILLE	2			
DAGUET	GERARD	LANDIVY	1			
DALIBON	PATRICK	CONTEST	1			
DALIGAULT	RAYMOND	LE PAS	1			
DARONDEAU	PIERRE	ST LOUP DU DORAT	1			
DAUGEARD	VINCENT	ST JEAN SUR ERVE	1			
DAUGEARD	VINCENT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
DAUGUET	PEPINIERES	LARCHAMP	3			
DAUPHIN	JEAN-PAUL	OISSEAU	1			
DAUVERCHAIN	YVES	AVERTON	1			
DAVID	FRANCIS	ST BERTHEVIN	1			
DAVID	MARCEL	BOUERE	1			
DAVOUST	FRANCOIS	JAVRON LES CHAPELLES	2			
DAVOUST	YVES	CRENNES SUR FRAUBEE	2			
DEFFAY	PIERRE	HAMBERS	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
DELANOE	DIDIER	CHATELAIN				
DELANOE	GILBERT	ST LAURENT DES MORTIERS	2			
DELAPORTE	DANIELLE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
DELAPORTE	MAURICE	IZE	1			
DELATOUCHE	FRANCOIS	ST PIERRE SUR ERVE	3			
DELAUNAY	GERARD	ST LOUP DU DORAT	1			
DELAUNAY	MICHEL	ST GEORGES SUR ERVE	2			
DELEPINE	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	1			
DELETRE	PIERRE	HARDANGES	4			
DELHOMMEAU	LOUIS	BREE	1			
DELHOMMEAU	MARCEL	ST MICHEL DE FEINS	1			
DELHOMMEAU	PATRICK	CHATEAU GONTIER	1			
DELILLE	JEAN-MICHEL	CHAMMES - NORD	1			
DEMAZEL	LOIC	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
DEMEAIS	GUY	LIVRE LA TOUCHE	1			
DEMY	GILBERT	ERNEE	1			
DENIAU	PATRICE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1			
DENIAU	PATRICE	CARELLES	1			
DENIS	JEAN-PAUL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
DENIS	PATRICK	STE MARIE DU BOIS	1			
DERBRE	ROLAND	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
DERENNE	GUY	ST DENIS DE GASTINES	2			
DERENNE	JEAN	ANDOUILLE	1			
DEROUE	AUGUSTE	LA BAZOUGE DES ALLEUX	3			
DEROUE	JACQUES	ST LEGER	5			
DESCHAMPS	ROLAND	LARCHAMP	3			
DESJOBERT	MICHEL	CHATEAU GONTIER	1			
DESLANDES	CLAUDE	LE HAM	4			
DESMARETS J.P./	LE GROUX R.	CHEMAZE	1			
DESMARETS JEAN-PIERRE/	DE MIRANDOL	DAON	1			
DESMAZIERES	JEAN-GODEFROY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
DESMONTILS	GUY	ATHEE	1			
DESMONTILS	GUY	ATHEE	1			
DESMONTILS	RENEE	MONTJEAN	1			
DESNOES	ROGER	GREZ EN BOUERE	1			
DIET	ROGER	PRE EN PAIL	1			
DOBAIRE	BRUNO	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
DOBAIRE	DAMIEN	QUELAINES ST GAULT	2			
DOBAIRE	DAVID	ASTILLE	2			
DOBAIRE	DAVID	COSMES	2			
DOBAIRE	DAVID	ENTRAMMES	1			
DOBAIRE	JEAN-PAUL	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
DODEMAN	PATRICK	AVERTON	1			
DOISNEAU	ANICETTE	MENIL	2			
DOUETTE	HUBERT	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
DOUILLET	MAURICE	HAMBERS	2			
DOUILLET	ROGER	COURCITE	1			
DRION DE KERAUTEN	ARMELLE	AZE	1			
DROUET	JEAN-LUC	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
DU PLESSIS	GEOFFROY	JUVIGNE	4			
DUBOIS	PHILIPPE	MESLAY DU MAINE	1			
DUBOUST	YVETTE	CHAMPFREMONT	1			
DUBOYS FRESNEY	JACQUES	ORIGNE	1			
DUBATTE	RENE	FOUGEROLLES DU PLESSIS	4			
DUCATILLON	ALAIN	MONTOURTIER	2			
DUCHEMIN	ODETTE	ASTILLE	2			
DUCHEMIN	ODETTE	ARGENTRE	1			
DUCHEMIN	PHILIPPE	PARNE SUR ROC	1			
DUFOUR	BERNARD	JUBLAINS - EST	2			
DUFUST	CHRISTIAN	LE HAM	1			
DUGUE	ALAIN	STE GEMMES LE ROBERT	1			
DUGUE	ANDRE	CHATELAIN	1			
DUGUE	GERARD	LOUPFOUGERES	1			
DUHAMEL	OLIVIER	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
DUJARRIER	LOUIS	LE RIBAY	1			
DUPLAINE	GEORGES	VILLEPAIL	1			
DUPONT	GERARD	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
DURAND	PATRICK	LASSAY LES CHATEAUX	1			
DURAND	REMY	ST CALAIS DU DESERT	1			
DUROY	DOMINIQUE	AHUILLE	1			
DUVAL	ANDRE	IZE	2			
DUVAL	JEAN-YVES	LA DOREE	2			
DUVAL	ANDRE	IZE	4			
DUVERGER	MADELEINE	ENTRAMMES	1			
EDON	JEAN-CLAUDE	ST GEORGES SUR ERVE	8	1	1	1
ERCEVILLE (D)	MICHEL	MAISONCELLES	5			
ERCEVILLE (D')	JEAN	CHANGE	1			
ERMINE	BENOIT	DAON	1			
ESNAULT	ANDRE	ST LEGER	4			
ESNAULT	NOEL	ST CHARLES LA FORET	1			
FAVERAIS	JACQUES	BOUCHAMPS LES CRAON	2			
FAVORY	ERIC	ST JEAN SUR MAYENNE	10			
FERRAND	THIERRY	BIERNE	1			
FERRAND	THIERRY	ST DENIS D'ANJOU	1			
FERRAND	CLAUDE	LANDIVY	6			
FERRE	ALBERT	ST AIGNAN DE COUPTRAIN	1			
FERRIERE (DE)	PATRICK	MONTIGNE LE BRILLANT	4			
FERRIERE (DE)	PATRICK	BAIS	2			
FEURPRIER	ALAIN	NEAU	1			
FEVRIER	ALBERT	PORT BRILLET	3			
FEVRIER	RAYMOND	PORT BRILLET	1			
FEVRIER-VINCENT	HUBERT	BONCHAMP LES LAVAL	2			
FEYDEAU (DE)	AIMERY	GRAZAY	3			
FICHET-DAVID	MARTINE	CHANGE	2			
FIORITI	JACQUES	ATHEE	1			
FLEURY	BERNARD	LOUVERNE	1			
FOIRY	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			
FOLLIOT	CLAUDE ET HENRY	BALLEE	1			
FOLLIOT	JEAN-PAUL	LOUVIGNE	1			
FORET	YVES	BREE	3			
FORVILLE	ALBERT	ST PIERRE DES LANDES	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
FORVILLE	MICHEL	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
FOUASSIER	EUGENE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
FOUBERT	JEAN-LOUIS	JUBLAINS	1			
FOUCAULT	ALAIN	BEAUMONT PIED DE BOEUF	6			
FOUCAULT	PHILIPPE	ATHEE	4			
FOUCAULT	ROLAND	PREAUX	2			
FOUCHER	ALEXIS	EVRON	2			
FOUCHER	GEORGES	SACE	1			
FOUCOUIN	REMI	MONTENAY	1			
FOUCOUIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	3			
FOUCOUIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	1			
FOUCRET	ARMAND	PRE EN PAIL	1			
FOUCRET	ARMAND	ST PIERRE DES NIDS	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	1		1	
FOUCRET	ARMAND	GESVRES	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	1			
FOUCRET	PHILIPPE	MONTENAY	1			
FOUCRET	PHILIPPE	ERNEE	1			
FOUILLEUL	PAULLETTE	ST MARS SUR COLMONT	1			
FOUISNET	RENE	OISSEAU	1			
FOULON	ALAIN	HARDANGES	1			
FOULON	REMI	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FOUQUET	ROGER	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
FOURCHER	DANY	SAULGES	2			
FOURIER	DIDIER	HOUSSAY	1			
FOURMOND	GUY	FROMENTIERES	1			
FOURMOND	GAYLORD	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	5			
FOURNIER	GILBERT	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
FOURNIER	JEAN	JUVIGNE	2			
FRACAPANE	JEAN-MARIE	STE GEMMES LE ROBERT	5			
FRANGEUL	MARIE-THERESE	HAMBERS	1			
FRAUDIN	GUY	MARCILLE LA VILLE	1			
FRAUDIN	JEAN-CLAUDE	MEZANGERS	1			
FREARD	JEAN YVES	ARGENTRE	1			
FRETARD	NICOLE	EVRON	1			
FRETIGNE	MICHEL	LEVARE	2			
FREULON	PATRICK	ST FORT	1			
FRITEAU	MICHEL	LAVAL	2			
FRITEAU	MICHEL	BEAUMONT PIED DE BOEUF	5			
FROGERAIS	THIERRY	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
G F COUDRIERES	CORVEE MICHEL	MEZANGERS	3			
G F DE PINCE LOUVETTE	LAIR DE LA MOTTE REN	MEZANGERS	18	1		
G F DE VALLES	REAUVE ROLAND	CHEMAZE	30			
G F DES GRANDES LOGES	BESNIER JEAN-MICHEL	GESVRES	1			
G F DES VAUX	DUPLAN ANDRE	MARCILLE LA VILLE	12			
G F DU LIVET	GATEL NOELLE	LIVET	12			
G F FRILOUZE/	HARICOT A.	BLANDOUET	21			
G F LA FRANCIERE	FOUCAULT PIERRE	VAIGES	3			
G F ST NICOLAS	GARIN JEAN-FRANCOIS	TORCE VIVIER EN CHARNIE	45	1		
GAINÉ	JEAN-NOEL	VOUTRE	3	1		
GALLAIS	GEORGES	ST CYR EN PAIL	1			
GALLIENNE	LOUIS	ST MARS SUR LA FUTAIE	4			
GANDON	ALAIN	ST JEAN SUR ERVE	1			
GANDON	JOEL	LA BAZOUGE DES ALLEUX	1			
GARNIER	FRANCOIS	AMBRIERES LES VALLEES	2			
GARNIER	GERARD	LA HAIE TRAVERSAINÉ	1			
GARNIER	GILBERT	ST CENERE	1			
GARNIER	THIERRY	MARCILLE LA VILLE	1			
GAROT	DANIEL	LA BAZOUGE DE CHEMERE	3			
GARRY	JEAN	LA BRULATTE	2			
GASNIER	BRUNO	ENTRAMMES	4			
GASNIER	PHILIPPE	ST JULIEN DU TERROUX	1			
GASSEAU	GERARD	ST THOMAS DE COURCERIERES	1			
GASTINEAU	HENRI	RENAZE	1			
GAUCHER	JULES	AVERTON	1			
GAUDIN	AMBROISE	LE BURET	1			
GAULT	DOMINIQUE	ST MARTIN DU LIMET	4			
GAUTIER	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE	4			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1			
GELINEAU	GABRIEL	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1			
GELLOT	NICOLE	POMMERIEUX	2			
GEMIN	HENRI	BIERNE	2			
GENDRON	CLAUDE	CHEMERE LE ROI	1			
GENDRY	SERGE	CHATEAU GONTIER	1			
GENDRY	THERESE	ST MARTIN DU LIMET	1			
GENDRY	HENRI	CHATELAIN	4			
GENDRY	HENRI	COSSE LE VIVIEN	2			
GENDRY	HENRI	ORIGNE	2			
GEORGET	JEAN-MARIE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
GERARD	FRANCOIS	ST MICHEL DE LA ROE	9			
GERARD	MONIQUE	MERAL	2			
GERARD	MONIQUE	ST JEAN SUR MAYENNE	7			
GERARD	PASCAL	LA BRULATTE	16			
GERARD	PASCAL	MERAL	8			
GERARD	PIERRE	ST BERTHEVIN	2			
GERARD	YVES	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
GERARD	ANDRE	BOULAY LES IFS	1			
GERAULT	PAUL	MEZANGERS	1			
GESBERT	MICHEL	MEZANGERS	1			
GESLAIN	PIERRE	PRE EN PAIL	3			
GESLIN	CYRIL	BIERNE	1			
GESLIN	MAURICE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
GFR «GRANDE FOURMONDERIE»	OLIVIER LEGRIS	BOUERE	18			
GIGON	HUBERT	LA DOREE	1			
GILET	JEAN-PAUL	VAUTORTE	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHATELAIN	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	FROMENTIERES	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	2			
GILLOIS	JEAN-MARC	ST QUENTIN LES ANGES	3			

			Ch.	C.	B.	JCB
GILMAS	JEAN-DANIEL	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
GILOT	GERARD	ST JEAN SUR ERVE	1			
GILOT	GERARD	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1			
GIRARD	ANDRE	DEUX EVAILLES	1			
GIRARD	ANDRE	CHEMERE LE ROI	1			
GIRARD	FERNANDE	ST GEORGES BUTTAVENT	2			
GIRAUD	JEAN-CLAUDE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1			
GIRAULT	MAURICE	CHATILLON SUR COLMONT	1			
GODAIS	HERVE	JUVIGNE	1			
GODEFROY	MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1			
GODIN	PHILIPPE	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
GOHIER	GERARD	ST CHARLES LA FORET	2			
GOISBEAULT	EMMANUEL	ST BERTHEVIN	1			
GOMBAULT	MICHEL	MONTOURTIER	68			
GOMBAULT	MICHEL	ARGENTRE	1			
GORETTE	ALAIN	STE SUZANNE	1			
GOUABAUT	CHRISTIAN	ST LEGER	8			
GOUGEON	ROLAND	ST HILAIRE DU MAINE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUHIER	STEPHANE	BALLOTS	1			
GOUPIL	OLIVIER	LA CHAPELLE AU RIBOUL	3			
GOUPIL	OLIVIER	JUBLAINS	1			
GOUSSIN	PAUL	LA BIGOTTIERE	1			
GOUY	JULIEN	CHEMAZE	1			
GOUYET	BERNARD	ST CALAIS DU DESERT	1			
GOYET	AUGUSTE	DAON	1			
GRANGER	REMI	CHATILLON SUR COLMONT	1			
GRASSET	FEDERIC	MONTENAY	1			
GRIPON	DANIEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
GRISON	DOMINIQUE	ST FRAMBULT DE PRIERES	1			
GRISON	DOMINIQUE	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	CHAMPEON	1			
GRUDET	JEAN-LOUIS	BOUESSAY	1			
GUEBRIANT (DE)	BERTRAND	AMPOIGNE	1			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	LAIGNE	3			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	BOUCHAMPS LES CRAON	2			
GUEDO	LUCIEN	LIGNIERES ORGERES	1			
GUEDON	CYRILLE	ASTILLE	1			
GUEDON	HUBERT	ST FORT	2			
GUEDON	ROGER	ST DENIS D'ANJOU	2			
GUEDON	STEPHANE	BIERNE	1			
GUEDON	STEPHANE	ST LAURENT DES MORTIERS	1			
GUENIOT	YVES	JUVIGNE	2			
GUERDAVID (DE)	GUY	LA BAROCHE GONDOUIN	1			
GUEROT	EDMOND	ST JEAN SUR MAYENNE	1			
GUEROT	EDMOND	ANDOUILLE	1			
GUEROT	GILBERT	ST BERTHEVIN	1			
GUESDON	THIERRY	LARCHAMP	2			
GUESNE	GERARD	THORIGNE EN CHARNIE	2			
GUILLAUME	GERARD	ST ELLIER DU MAINE	1			
GUILLAUME	JEAN	JUVIGNE	1			
GUILLET	SERGE	MENIL	2			
GUILLIER	BENOIT	MENIL	2			
GUILLIER	LOIC	MENIL	3			
GUILLOIS	ANDRE	LIVET	1			
GUILLOIS	PATRICK	VAIGES	1			
GUILLEAU	MARC	LOUVERNE	2			
GUITTER	DAMIEN	BEAUMONT PIED DE BOEUF	1			
GUITTER	ROLAND	BOUESSAY	1			
GUITTON	JEAN-YVES	BOUERE	7			
GUITTON	JEAN-YVES	ST LOUP DU DORAT	2			
GUYARD	GUY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
HAMELIN	JEAN-LUC	CHAMMES	2			
HARD	PIERRE	CHATILLON SUR COLMONT	1			
HARD	PIERRE	NEAU	3			
HARDY	JEAN	ST DENIS D'ANJOU	5			
HARDY	JEAN-LUC	CHAMMES	1			
HARDY	MARC	GREZ EN BOUERE	1			
HARDY	PHILIPPE	ST DENIS D'ANJOU	2			
HARROUARD	DIDIER	ST BERTHEVIN	1			
HAUTOBOIS	CLAUDE	COURBEVILLE	1			
HEAUME	JEAN	PREAUX	2			
HEERE (DE)	JEAN	NUILLE SUR VICOIN	2			
HERAULT	ANDRE	HOUSSAY	1			
HERCE (DE)	REGIS	ST CHRISTOPHE DU LUAT	10			
HERIVEAU	CLAUDE	QUELAINES ST GAULT	3			
HERIVEAU	ERIC	BOUERE	1			
HERIVEAU	ERIC	DAON	2			
HERIVEAU	ERIC	COUDRAY	2			
HERNIER	REMY	ST LEGER	1			
HERON	MAURICE	JAVRON LES CHAPELLES	3			
HERVE	GILLES	LE Housseau BRETIGNOLLES	1			
HERVE	JACQUES	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
HESLOIN	JEAN-LUC	COURCITE	1			
HESLOIN	MARCEL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
HESLOIN	JEAN-LUC	ST MARS DU DESERT	2			
HEURTEBIZE	GUSTAVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
HEURTEBIZE	GUSTAVE	LOUVERNE	1			
HEURTEBIZE	YANNICK	MONTOURTIER	1			
HEURTEBIZE	YANNICK	JUBLAINS	1			
HEVIN	GILBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	3			
HIRON	MICHEL	TRANS	1			
HOCDE	GERARD	ASTILLE	1			
HONORE	PIERRE	PRE EN PAIL	1			
HOREAU	MARC	NIASFLES	1			
HOUDAYER	MARC	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
HOUDAYER	PHILIPPE	LA BACONNIERE	1			
HOUDAYER	ROGER	ARGENTRE	2			
HOUDIARD	ROLAND	ENTRAMMES	2			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES

			Ch.	C.	B.	JCB
HOUDIN	JEAN-MARC	ST GEORGES BUTTAVENT	2			
HOUDU	GERARD	RUILLE FROID FONDS	1			
HOUDU	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
HOUDU	ROGER	SAULGES	1			
HOUSSET	EDOUARD	ST BRICE	2			
HOUTIN	JEAN-CLAUDE	POMMERIEUX	1			
HUARD	CLAUDE	CHALONS DU MAINE	1			
HUAULT	CAMILLE	CHEMERE LE ROI	1			
HUAUME	LOUIS	SAULGES	1			
HUAUME	MARCEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
HUET	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
HUET	RENE	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
HUET	RENE	MARCILLE LA VILLE	1			
HUET DE GUERVILLE	CLAIRE	ST GERMAIN D'ANXURE	1			
HUGAIN	JEAN-PIERRE	SOULGE SUR OUETTE	2			
HUGEDE	MAURICE	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
HUMBERT	PATRICK	CHAMPGENETEU	1			
HUNAULT	JACQUELINE	LA ROUAUDIERE	1			
HUNAULT	PIERRE	ST SATURNIN DU LIMET	1			
HUNAULT	PIERRE	LA BRULATTE	4			
HUNEAU	PHILIPPE	ST PIERRE LA COUR	3			
HUREAU	BERNARD	LASSAY LES CHATEAUX	2			
HYAIS	JEAN-PIERRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
ILLAND	DAVID	CONTEST	1			
ILLAND	ROGER	CONTEST	1			
ILLAND	SEBASTIEN	PLACE	1			
ITASSE	JEAN-CLAUDE	ST GERMAIN DE COULAMER	2			
JACOB	YVES	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
JALLU	REMY	STE GEMMES LE ROBERT	2			
JANVIER	MARC	CHAMPGENETEU	1			
JANVIER	SERGE	NUILLE SUR VICOIN	1			
JARDIN	BERNARD	ARGENTON NOTRE DAME	1			
JEAN	PAUL	OISSEAU	1			
JEGU	JEAN-PIERRE	ST BERTHEVIN	2			
JEHAN	JEAN-PIERRE	ST PIERRE DES LANDES	1			
JEMON	DIDIER	COSSE EN CHAMPAGNE	3			
JEMON	DIDIER	BANNES	1			
JEUDY	PAULETTE	QUELAINES ST GAULT	1			
JEUDY	PAULETTE	ASTILLE	2			
JOUIS	PATRICK	LE HORPS	1			
JOURDAN	CLAUDE	VAIGES	1			
JOURDIN	GUY	ST SULPICE	2			
JOUSSE	PHILIPPE	LOIRON	2			
JOUY	JOEL	MEZANGERS	1			
JOUY	JOEL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
JUDAIS	JEAN-YVES	BALLOTS	1			
JULIEN	MICHEL	RAVIGNY	1			
KEMLIN	HERVE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	38	1		
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	BOUERE	2			
LA CHAPELLE (DE)	MARC	MONTJEAN	5			
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	NEAU	1		1	
LA FONCHAIS (DE)	NELLY	NEAU	4	1		
LA MOTTE (DE)	YVES	MARIGNE PEUTON	3			
LA RIVIERE (DE)	BERTRAND	RUILLE LE GRAVELAIS	5			
LA ROCHEFOUCAULD (DE)	XAVIER	SAULGES	7			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	GENNES SUR GLAIZE	1			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	AZE	4			
LA VIGNE (DE)	MARIE THERESE	ST CHRISTOPHE DU LUAT	11			
LABBE	ROGER	DENAZE	1			
LABBEY (DE)	PATRICK	LA CHAPELLE RAINSOUIN	3			
LABOUCHERE (DE)	NEE RUTH MARY	DAON	2			
LACROIX	MICHEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
LAGOUTTE	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LAGOUTTE	MICHEL	ST MARS SUR COLMONT	1			
LAINE	RENE	AZE	1			
LAIR DE LA MOTTE	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
LAMBERTYE (DE)	DOMINIQUE	ST CHARLES LA FORET	2			
LAMOTTE (DE)	OLIVIER	CHATEAU GONTIER	1			
LANCELIN	LUC	QUELAINES ST GAULT	1			
LANDAIS	BERNARD	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
LANDELLE	LOUIS	BOUERE	1			
LANDELLE	OLIVIER	CHATELAIN	1			
LANDEMAINE	ANDRE	MONTREUIL POULAY	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE	ANDRE	CHAMPEON	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE	JEAN-NOEL	LASSAY LES CHATEAUX	1			
LANDEVOISIN (DE)	GERARD	VILLIERS CHARLEMAGNE	4			
LANDEVOISIN (DE)	GUY	ST GEORGES BUTTAVENT	2			
LANDEVOISIN (DE)	STE YVOLANDE	PARNE SUR ROC	3			
LANGVIN	ALAIN	ST JEAN SUR ERVE	3			
LANGAIS	BERNARD	ST JEAN SUR ERVE	1			
LAROCHE	JANE	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
LAROCHE	MICHEL	ST CYR EN PAIL	2			
LAUMAILLE	JOEL	LA HAIE TRAVERSAIN	1			
LAUMONIER	RAYMOND	JUBLAINS	2			
LAUNAY	JEAN	NUILLE SUR VICOIN	3			
LAURENT	DENIS	HAMBERS	3			
LAVALUEUR	RAYMOND	HARDANGES	2			
LAVOUE	DOMINIQUE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
LE BOSSE	GERVAIS	MEZANGERS	6			
LE COQ	DANIEL	PRE EN PAIL	2			
LE COQ	PATRICE	ST LEGER	2			
LE GAL	LUCIEN	RENAZE	16			
LE GALL DU TERTRE	LOUIS	DAON	2			
LE GENDRE	DOMINIQUE	AHUILLE	2			
LE MARIE	AUDE	FORCE	8			
LE MOTHEUX DU PLESSIS	HUBERT	ST BRICE	1			
LE NAIL	BERTRAND	SAULGES	3			
LE NAIL	BERTRAND	EPINEUX LE SEGUIN	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
LE NAIL	BERTRAND	ST PIERRE SUR ERVE	2			
LE NAIL	BERTRAND	ST JEAN SUR ERVE	6			
LE NAIL	BERTRAND	COSSE EN CHAMPAGNE	3			
LE PECULIER	JOEL	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
LE PECULIER	JOEL	ARGENTRE	1			
LE PELLETIER	JACQUES	NUILLE SUR VICOIN	2			
LE PIVERT	FRANCIS	JUBLAINS	2			
LE TOURNEURS DU VAL	FRANCOIS	ARGENTRE	3			
LE TOURNEURS DU VAL	FRANCOIS	SAULGES	1			
LEBLANC	JEAN-YVES	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LEBLANC	ROLAND	LE RIBAY	1			
LEBOULLENGER	ROGER	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
LEBOULLENGER	ROGER	VAIGES	1			
LEBRETON	BERNARD	LA CROIXILLE	1			
LEBRETON	FERNAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LECHAT	MONIQUE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
LECHAT	PIERRE	ST AUBIN DU DESERT	4			
LECLERC	ROBERT	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
LECOMTE	JULIEN	GESVRES	1			
LECOQ	HUBERT	NEAU	1			
LECOQ	JEAN	MONTJEAN	2			
LECOQ	LOUIS	CHAMPEON	1			
LECOURT	ANDRE	ST GEORGES BUTTAVENT	2			
LECOURT	ANDRE	ST DENIS DE GASTINES	1			
LECOURT	MARCEL	STE GEMMES LE ROBERT	1			
LECRIVAIN	ANDRE	LOUVIGNE	1			
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1			
LEDAUPHIN	JEAN-NOEL	COLOMBIERS DU PLESSIS	3			
LEDONNE	ROLAND	LIGNIERES ORGERES	2	1		
LEGAY	YVES	BOULAY LES IFS	1		1	
LEGAY	YVES	PRE EN PAIL	3	1		
LEGENDRE	RAYMOND	LE BIGNON DU MAINE	2			
LEGER	PIERRE	ANDOUILLE	1			
LEGROS	STEPHANE	ORIGNE	1			
LELASSEUX	GERARD	BONCHAMP LES LAVAL	3			
LELIEVRE	GERARD	COMMER	1			
LEMAITRE	JAMES	ST JEAN SUR ERVE	1			
LEMEE	MICHEL	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
LEMETAYER	CHRISTIAN	AHUILLE	1			
LEMEUNIER	CAMILLE	LIGNIERES ORGERES	2	1	1	1
LEMOINE	FRANCOIS	L'HUISSERIE	4			
LEMOINE	MICHEL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	3			
LEMOINE	MICHEL	HAMBERS	1			
LEMONNIER	GERARD	JUVIGNE	1			
LEMONNIER	YVES	CHANGE	2			
LENAIN	GEORGES	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
LEOTOT	FRANCOIS-XAVIER	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LEPAGE	ALAIN	ARGENTRE	2			
LEPAGE	ALAIN	LONGUEFUYE	1			
LEPAGE	ELISE	ST AIGNAN SUR ROE	1			
LEPAGE	ELISE	LONGUEFUYE	3			
LEPAGE	ELISE	BALLOTS	1			
LEPAGE	GUY	LAVAL	1			
LEPAGE	GUY	LOUVERNE	1			
LEPAGE	GUY	CHALONS DU MAINE	1			
LEPAGE	LOUIS	FROMENTIERES	1			
LEPEAU	PHILIPPE	RENAZE	1			
LEPECOQ	BERNARD	ST LEGER	3			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPERT	JACQUES	AVERTO	3			
LEPICIER	RENE MARC	CONGRIER	1			
L'EPINE (DE)	OLIVIER	JUBLAINS	2			
LEPLARD	REMI	ASSE LE BERENGER	1			
LEQUESME	FRANCIS	CHAMMES	1			
LERAY	JEAN-CLAUDE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
LERICHE	DENIS	GRAZAY	3			
LEROUGE	DENIS	ASTILLE	1			
LEROUGE	ROGER	JUVIGNE	2			
LEROUX	SERGE	BEAUMONT PIED DE BOEUF	1			
LEROY	ALAIN	BIERNE	2			
LEROY	ANTHONY	EPINEUX LE SEGUIN	1			
LEROY	DIDIER	MONTREUIL POULAY	1			
LEROY	JEAN-PIERRE	ST JEAN SUR MAYENNE	2			
LEROY	JULIEN	CHEMAZE	2			
LEROY	MARCEL	CHARCHIGNE	1			
LEROYER	RAYMOND	JUVIGNE	1			
LESAGE	GERARD	PREAUX	4			
LESAGE	LOUIS	ERNEE	1			
LESEC	MICHEL	LANDIVY	1			
LESOURD	PATRICK	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
LESOURD	VENANT	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
LETOURNEUR	MICHEL	COMMER	1			
LETOURNEUX	GERARD	PLACE	1			
LETOURNEUX	PATRICK	LA BACONNIERE	3			
LEVELEUX	GUY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	2			
LEVEQUE	MAURICETTE	BOURGON	1			
LEVEQUE	MICHEL	BOURGON	1			
LEVIEUX	BERNARD	LASSAY LES CHATEAUX	3			
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	1			
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	1			
LEVROT	DOMINIQUE	LOUVIGNE	1			
LIBERGE	CLAUDE	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LIGUINE	LAURENT	ASTILLE	2			
LIMERVILLE (DE)	GEOFFROY	JUBLAINS	8			
LIMERVILLE (DE)	THERRY	JUBLAINS	1			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAY	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
LIVET	PHILIPPE	BONCHAMP LES LAVAL	1			
LOCHARD	GERARD	ST PIERRE SUR ORTHE	2			

Ch.: CHEVREUILS, C.: CERFS, B.: BICHES, JCB: JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
LOCHARD	GERARD	NEAU	1			
LOCHARD	GERARD	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
LOCHIN	ANDRE	LA BACONNIERE	1			
LOCHIN	JEAN-CLAUDE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
LOCHIN	PHILIPPE	CHAILLAND	1			
LOCHIN JEAN-CLAUDE	GIC ST CYR LE GRAVEL	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
LOCRET	PIERRE	MEZANGERS	1			
LOQUER	BERNARD	ENTRAMMES	4			
LORGERIE (DE)	GODEFROY	AHUILLE	2			
LOUARD	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1			
LOUVEL	JACQUES	ENTRAMMES	2			
LOYANT	AMEDEE	NUILLE SUR VICOIN	1			
LYON	ROGER	MENIL	1			
MADIOT	MICHEL	PARNE SUR ROC	1			
MADIOT	PATRICK	LA ROUAUDIERE	1			
MAHIER	DANIEL	AZE	1			
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	VILLIERS CHARLEMAGNE	3			
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	STE SUZANNE	2			
MAIGNAN	PHILIPPE	CRAON	3			
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
MAIGNER	ROLAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
MAILLARD	JEAN-JACQUES	ST JEAN SUR MAYENNE	1			
MAILLERIE	YVES-HENRI	ST MARTIN DU LIMET	2			
MAILLERIE	YVES-HENRI	ATHEE	1			
MAINGARD	YVES	CONTEST	1			
MALHERBE	ROGER	MEZANGERS	1			
MALIN	RENE	ST PIERRE LA COUR	14			
MALIN	RENE	RUILLE LE GRAVELAIS	4			
MALINE	HERVE	MESLAY DU MAINE	1			
MANCEAU	HUBERT	COUDRAY	2			
MANSON	MADELEINE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
MARGOTTIN	GILBERT	CHATEAU GONTIER	3			
MARIE	BERNARD	BLANDOUET	2			
MARQUET	JEAN-PAUL	SENONNES	2			
MARSOLLIER	MARXIME	LA HAIE TRAVERSAINE	1			
MARTEAU	BERNARD	ST CENERE	1			
MARTINET	GERARD	GREZ EN BOUERE	1			
MASSON	JEAN-YVES	FONTAINE COUVERTE	1			
MAUDET	LEON	LE GENEST ST ISLE	1			
MAUGENDRE	JOEL	BALLOTS	10			
MAUSSION	PAUL	ST MICHEL DE FEINS	1			
MAYET	ALAIN	VAIGES	2			
MAYNARD (DE)	HENRI	ST LEGER	6			
MAYNARD (DE)	HUGUES	LE BOURGNEUF LA FORET	2			
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	6			
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1			
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1			
MEIGNAN	JOSEPH	LARCHAMP	1			
MEIGNAN	MICKAEL	BEAULIEU SUR OUDON	1			
MENTQUE (DE) GILLES	TATIN EMILE	ST MARTIN DE CONNEE	2			
MERCERON	PHILIPPE	MONTENAY	1			
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	2			
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	CHAMPREMONT	12	1	1	
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	1			
MESLAY	CLAUDE	LE PAS	2			
MESLAY	MARC	RUILLE FROID FONDS	3			
MESLAY	ROGER	LASSAY LES CHATEAUX	1			
MESLET	CLAUDE	BAIS	2			
MESLET	DANIEL	ST GEORGES BUTTAVENT	3			
MESNILDOT (DU)	JEAN BAPTISTE	PARNE SUR ROC	2			
METAYER	BERNARD	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
MEUNIER	URBAIN	ARON	1			
MEUNIER	PATRICK	LA CROIXILLE	1			
MEYNARD (DE)	JEROME	PLACE	4			
MEZERETTE	DIDIER	ASTILLE	1			
MEZIERE	ARNAUD	GESVRES	1			
MEZIERE	GILLES	STE GEMMES LE ROBERT	3			
MEZIERE	GUY	STE GEMMES LE ROBERT	1			
MEZIERE	JACQUES	SOULGE SUR OUETTE	1			
MEZIERE	JACQUES	CHEMERE LE ROI	3			
MEZIERE	JACQUES	VAIGES	1			
MEZIERE	JACQUES	THORIGNE EN CHARNIE	2			
MEZIERE	MICHEL	VOUTRE	1			
MEZIERES	DANIEL	ST CENERE	1			
MICHEL	JEAN-CLAUDE	LA DOREE	1			
MIGUEL	BERNARD	HAMBERS	1			
MILLET	ALAIN	PRE EN PAIL	1	1		
MINIERES (DES)	REGIS	MONTSURS	5			
MINSTER	BERNARD	VAIGES	1			
MOCHER	ROLAND	CONGRIER	8			
MONGASON	BERNARD	ST BERTHEVIN	1			
MONTECOT	GILBERT	ST MARS SUR COLMONT	1			
MONTIEGY	GEORGES (FILS)	HAMBERS	2			
MONTIGNY (DE)	PATRICK	ERNEE	1			
MONTIGNY (DE)	PATRICK	PLACE	43			
MORAND	MARGUERITE	SOULGE SUR OUETTE	1			
MORAND	MARGUERITE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
MORDRELLE	CHRISTOPHE	ST JEAN SUR MAYENNE	1			
MORENNE	CONSTANT	VAUTORTE	2			
MORENNE	EUGENE	ERNEE	1			
MORICE	RENE	PRE EN PAIL	1			
MORICE	RENE	RAVIGNY	2			
MORIN	MICKAEL	STE SUZANNE	1			
MORIN	YVES	SACE	1			
MOULARD	ARSENE	CONTEST	4			
MOULIERE	JEAN-PAUL	FORCE	4			
MOULIERE	YVES	CHATRES LA FORET	1			
MOURTOUX	HUBERT	LIGNIERES ORGERES	1			
NAIL	ALAIN	ST JEAN SUR MAYENNE	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
NAIL	GASTON	CHEMERE LE ROI	1			
NAIL	GASTON	ARQUENAY	1			
NAIL	GASTON	BAZOUERS	1			
NAIL	GASTON	ENTRAMMES	1			
NAIL	GASTON	ARQUENAY	1			
NAIL	GASTON	BAZOUERS	1			
NAINTRE	MICHEL	LA CROIXILLE	1			
NAVEAU	DIDIER	ST LEGER	1			
NAVIERE	GERARD	BLANDOUET	11	1		
NEVEU	BRUNO	ST HILAIRE DU MAINE	1			
NICOLAS	MAURICE	PRE EN PAIL	3	1		
NOEL JOSEPH	SCI BOIS JOLI	PREAUX	1			
NOURRY	CLAUDE	PLACE	1			
NOUVEAU	ALAIN	ST HILAIRE DU MAINE	2			
OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST BRICE	8			
OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST OVEN DES TOITS	2			
OVERGOOR	ALPHONSUS	LA CROPTÉ	1			
OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	ST OVEN DES VALLONS	6			
PADIRAC (DE)	HERVE	ST PIERRE DES NIDS	2			
PAILLARD	ALAIN	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
PAILLARD	CLAUDE	MONTAUDIN	1			
PAILLARD	JOEL	ST MARTIN DU LIMET	4			
PAILLARD	SIMONE	MARIGNE PEUTON	3			
PAILLER	DOMINIQUE	ST CHRISTOPHE DU LUAT	4			
PALICOT	LAURENT	CONTEST	1			
PATARD	CHRISTIAN	ST FRAIMBAULT DE PRIERES	1			
PATARD	GILLES	ST FRAIMBAULT DE PRIERES	1			
PAUMARD	PHILIPPE	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
PAUTONNIER	JEAN LOUIS	BRECE	1			
PAUTONNIER	JEAN-PAUL	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
PAVARD	CLAUDE	HARDANGES	7			
PECATE	FRANCOIS	LIGNIERES ORGERES	1			
PECULIER	PHILIPPE	THUBOEUF	1			
PELLE	ANDRE	SOULGE SUR OUETTE	2			
PELLE	ANDRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
PELOUIN	ALAIN	MARCILLE LA VILLE	2			
PELOUIN	GEORGES	ST FRAIMBAULT DE PRIERES	2			
PELOUIN	GEORGES	MARCILLE LA VILLE	1			
PELTIER	EUGENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
PELTIER	JEAN-NOEL	ST OVEN DES TOITS	1			
PENARD	FRANCIS	ST DENIS DU MAINE	2			
PENLOUP	DANIEL	STE GEMMES LE ROBERT	2			
PENLOUP	PAUL	ST BADELLE	1			
PERREL	LUC	JUVIGNE	1			
PERREL	LUC	LA BRULATTE	2			
PERRET	MAURICE	CARELLES	3			
PERRIER	GILBERT	ST JEAN SUR MAYENNE	1			
PERRIER	THIERRY	ST DENIS DE GASTINES	1			
PERSIGAN	GABRIEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
PERUS	GASTON	ST GEORGES SUR ERVE	5	1	1	
PETITPAS	JACKY	CONTEST	1			
PHILIPPEAU	PASCAL	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
PIAU	FRANCOIS	GASTINES	1			
PIAU	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
PIAU	ROGER	ASSE LE BERENGER	2			
PICARD	JEAN-PIERRE	SAULGES	1			
PICHARD	FRANCOIS	ST BERTHEVIN	4			
PICQUET	CLAUDE	CHEMAZE	1			
PICQUET	CLAUDE	GENNES SUR GLAIZE	1			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	LA BAZOGE MONTINCON	2			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	MONTOURTIER	1			
PIEL	JEREMY	CHEMAZE	2			
PIERRE	ERIC	MONTENAY	4			
PIERRE	JULIEN	LA PELLERINE	1			
PILLEUX	ISIDORE	HAMBERS	1			
PILLON	MICHEL	TORCE VIVIER EN CHARNIE	6			
PILOIN	MAURICE	VAIGES	2			
PINCON	JOEL	VAIGES	3			
PINCON	JOEL	LIVET	13			
PINEAU	PIERRE	CHATEAU GONTIER	1			
PINOT	BERNARD	MEZANGERS	2			
PIVETTE	GUY	PARIGNE SUR BRAYE	2			
PLANCHARD	REMI	MERAL	1			
PLET	BERNARD	ST PIERRE SUR ORTHE	2			
POIRIER	BRUNO	MEZANGERS	2			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER	PATRICK	BRECE	2			
POIX (DE)	SERGE	VILLEPAIL	6			
POIX (DE)	SERGE	AVERTON	35	5	4	4
POLLET	JEAN	AMBRIERES LES VALLEES	3			
POMMIER	BERNARD	TORCE VIVIER EN CHARNIE	2			
PONTAVICE (DU)	ANDRE	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
PONTAVICE (DU)	ANDRE	AMBRIERES LES VALLEES	2			
PONTAVICE (DU)	LOIC	CHEMAZE	2			
PONTAVICE (DU)	JACQUES	AMBRIERES LES VALLEES	1			
PONTAVICE (DU)	NOEL	ST GEORGES BUTTAVENT	63			
PONTBRIAND (DE)	GILLES	JUVIGNE	2			
PONTBRIAND (DE)	HUBERT	CHAILLAND	4			
PONTFARCY (DE)	BEATRICE	ARQUENAY	13			
PORET	NICOLAS	ST PIERRE DES NIDS	1			
POTTIER	MICHEL	BEAULIEU SUR OUDON	1			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	MICHEL	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
POTTIER	SYLVAIN	CHAILLAND	1			
POTTIER	YVES	MENIL	2			
POUPIN	JEAN-YVES	ARGENTRE	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
PRESSELIN	CLAUDE	LONGUEFUYE	1			
PRESSELIN	CLAUDE	GREZ EN BOUERE	1			
PRIEUL	GUY	BOUERE	12			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
PRIoux	MARIE-HELENE	CHAILLAND	1			
PRUD'HOMME	YVES	DAON	1			
PUYTIson (DU)	JEAN	AHUILLE	26			
QUANTIN	GILLES	GESNES	3			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
QUANTIN	GILLES	CHALONS DU MAINE	6			
QUATREBARBES (DE)	HENRI	MAISONCELLES	8			
QUATREBARBES (DE)	HUBERT	L'HUISSERIE	4			
QUENTIN	GERARD	LE HOUSSEAU BRETAGNOIS	ES	1		
QUERUAU LAMERIE		AHUILLE	2			
QUINTON	GERARD	ST JEAN SUR MAYENNE	1			
QUINTON	YVES	CHAILLAND	1			
QUINTON	YVES	ST DENIS DE GASTINES	5			
RABBE	JACQUES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
RABOURG	CHRISTIAN	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	3			
RACINE	FABIEN	POMMERIEUX	1			
RACINE	FABIEN	DENAZE	1			
RAIMBAULT	FRANCK	ARQUENAY	1			
RAMON	REMI	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
RAMON	REMI	ORIGNE	3			
REAU (DU)	XAVIER	CHEMAZE	3			
REBILLARD	MARC	HOUSSAY	1			
REBOURS	MARC	LASSAY LES CHATEAUX	1			
REGEREAU	CHRISTIAN	ST JEAN SUR MAYENNE	1			
REGEREAU	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
REMON	MAURICE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
RENARD	GILBERT	LARCHAMP	1			
RENARD	MICHEL	JUBLAINS	1			
RENAULT	ALAIN	LA DOREE	3			
RENE	CLAUDE	JUVIGNE	1			
RENOUARD	THEOPHILE	CHARCHIGNE	4			
REY DU BOISSIEUX	ALBAN	ST MICHEL DE LA ROE	3			
RICHARD	CHRISTIAN	ST GEORGES BUTTAVENT	2			
RICHARD	GUY	ST PIERRE SUR ERVE	3			
RICOUIT	GEORGES	ANDOUILLE	1			
RIEUX (DES)	MARC	ENTRAMMES	5			
RIGON	DAVID	MONTREUIL POULAY	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST OUEEN DES TOITS	1			
RISPAL	OLIVIER	HARDANGES	2	1	1	
ROBERT	PIERRE	LE BURET	2			
ROBIEN (DE)	ELIE	ST GERMAIN D'ANJURE	4			
ROBINE	REMI	VILLEPAIL	7			
ROBINEAU	CHRISTIAN	BALLOTS	1			
ROBLot	JEAN	EPINEUX LE SEGUIN	2			
ROCHEBOUET (DE)	PIERRE	FROMENTIERES	1			
ROCHER	JEAN	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
ROCHER	JEAN-LUC	AHUILLE	1			
ROCHER	MARC	BEAULIEU SUR OUDON	1			
ROCHER JEAN-LUC	HERMAGNE VICTOR	BEAULIEU SUR OUDON	1			
ROCHER	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	4			
ROCTON	ANDRE	LE HAM	1			
ROCTON	ANDRE	LE BIGNON DU MAINE	2			
ROCTON	ANDRE	EVRON	1			
ROCTON	GERARD	ASSE LE BERENGER	3			
RODRIGUES	MANUEL	PRE EN PAIL	1			
ROGER	ANDRE	ST DENIS D'ANJOU	2			
ROGUET	GEORGES	VOUTRE	1			
ROINCE (DE)	CHARLES ERIC	MERAL	1			
RONCIN	CLAUDE	LE HAM	3			
RONDEAU	ALAIN	CONTEST	1			
RONDEAU	GUILLAUME	AHUILLE	1			
RONDI	ANTOINE	CHANTRIGNE	1			
ROQUANCOURT (DE)	JEAN	AHUILLE	5			
ROQUEFEUIL (DE)	OLIVIER	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	2			
RORTHAYS (DE)	ALAIN	ALEXAIN	2			
ROSSARD	JOEL	ANDOUILLE	1			
ROSSIGNOL	AUGUSTE	L'HUISSERIE	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ENTRAMMES	1			
ROSSIGNOL	JEROME	BALLOTS	4			
ROSSIGNOL	LAURENT	L'HUISSERIE	1			
ROUAULT	EMILE	HAMBERS	1			
ROUEIL	ANDRE	ARQUENAY	2			
ROUGERIE	GEORGES	L'HUISSERIE	1			
ROULAND	DENIS	ANDOUILLE	2			
ROULAND	LOUIS	CHAMMES	1			
ROULAND	RAYMOND	CHAMMES	1			
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			
ROUSSEAU	ALAIN	DAON	5			
ROUSSEAU	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	REMI	IZE	1			
ROUSSEAU	RENE	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	1			
ROUSSEAU	YVONNE	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	YVONNE	ST GEORGES BUTTAVENT	1			
ROUZIERE	BERNARD	BOUERE	1			
ROYER	CHRISTIAN	HAMBERS	2			
SABIN	MARCEL	LA SELLE CRAONNAISE	2			
SACIER	ALBERT	MARCILLE LA VILLE	2			
SALARDAINE	GERARD	BEAUMONT PIED DE BOEU	3			
SALINS (DE)	JEAN-MICHEL	ST BERTHEVIN	25			
SALLERON	NICOLAS	CONTEST	2			
SALLES	FRANCOIS	LIGNIERES ORGERES	14	2	2	2
SALLES	FRANCOIS	MARCILLE LA VILLE	23			
SALMON MICHEL/	BERTHEAU ANGE	ORIGNE	2			
SAMSON	CHRISTOPHE	BOURGON	2			
SAMSON	JEAN-LUC	CHAILLAND	1			
SARS (DE)	CAROLINE	ST BRICE	2			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	QUELAINES ST GAULT	1			
SAULEAU	JOSEPH	ST MARTIN DE CONNEE	1			
SAULEAU	MICHEL	ST PIERRE SUR ORTHE	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
SAUNIER	CLAUDE	HAMBERS	1			
SAVIDAN	JEAN-YVES	CHAMMES	2			
SCHMIT	CATHERINE	CHATILLON SUR COLMONT	1			
SCI DE L'ESSART	MILLET ARNAUD	STE SUZANNE	20			
SCI LES CHATAIGNIERS	NOUVEAU ALAIN	CHATRES LA FORET	18			
SCI LES LOGES	PETITPAS JACKY	PRE EN PAIL	1			
SECHET	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	1			
SECOUE	ALAIN	CHAILLAND	2			
SECOUE	DIDIER	CHAILLAND	1			
SECOUE	MARCEL	CHAILLAND	9			
SERAGENT	ALAIN	ARGENTRE	1			
SERRAND	ARNAUD	ERNEE	1			
SERRANT (DE)	CHARLES	ST FORT	5			
SEVIN	JEAN MICHEL	EPINEUX LE SEGUIN	1			
SEVIN	MARCEL	ST GEORGES SUR ERVE	1			
SEVIN	ROBERT	ST THOMAS DE COURCIERES	1			
SEVIN	ABEL	VILLAINES LA JUHEL	3			
SEYEUX	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1			
SEYEUX	DENIS	AHUILLE	1			
SEYEUX	DENIS	LA CROPTE	1			
SEYEUX	SERGE ET DENIS	HOUSSAY	1			
SILLARD	FRANCOIS	CHATILLON SUR COLMONT	2			
SILVA MARQUES	JOAQUIM	LONGUEFUYE	1			
SIMIER	MAURICE	MENIL	1			
SOHIER	YVES	PRE EN PAIL	3			
SOHIER	YVES	IZE	1			
SORIEUX	VINCENT	LA ROE	1			
SOUTIF	MICHEL	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	2			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	GESNES	3			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	DEUX EVAILLES	30	1	2	2
STE LA CROPTE /	BOMAL CLAUDE	LA CROPTE	1			
STE LA CROPTE /	BOMAL CLAUDE	LA CROPTE	1			
STEYN	ELBERT	CHEMERE LE ROI	1			
SUHT	JEAN-PAUL	TORCE VIVIER EN CHARNIE	6			
TANNIOU	VALERIE	LA BRULATTE	14			
TARLEVE	MICHEL	PLACE	1			
TAROT	CLAUDE	PLACE	1			
TATIN	EMILE	VIMARCE	2			
TATIN	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
TEISSERENC	OLIVIER	CHAILLAND	3			
TERRIER	STEPHANE	LA CHAPELLE RAINSOIN	2			
TESSIER	GERARD	ST GEORGES LE FLECHARD	1			
THEARDIERE (DE LA)	MICHEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
THIBAUT	JEAN LOUIS	BOUERE	2			
THIEULLOY (DE)	CHRISTIAN	NEUILLY LE VENDIN	1			
THIREAU	STEPHANE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
THUAULT	GEORGES	COUESMES VAUCE	1			
TIREL	RAYMOND	ST PIERRE DES LANDES	1			
TIREL	RAYMOND	MONTENAY	1			
TREMULOT	MICHEL	BOUERE	1			
TRETON	JEAN-YVES	DENAZE	1			
TRICOT	PAUL	LA BOISSIERE	1			
TROLET	PATRICK	COURCITE	1			
TROUILLARD	BERTRAND	RUILLE FROID FONDS	2			
TROUILLARD	BERTRAND	LE BURET	1			
TURMEL	ALAIN	BOUESSAY	1			
TURMEL	ALAIN	GREZ EN BOUERE	1			
TURPIN	HENRI	CHATILLON SUR COLMONT	3			
TURPIN	MICKAEL	LOIRON	3			
TURPIN	ROLAND	LOIRON	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	ST PIERRE DES NIDS	2			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	GESVRES	1			
VALADON	DOMINIQUE	MARTIGNE	4			
VALLÉE	GUILLAUME	JAVRON LES CHAPELLES	1			
VALLÉE	MICHEL	ST SAMSON	2			
VAN DER EECKEN	JEAN LUC	ST LEGER	2			
VANIER	ROGER	JUVIGNE	1			
VANNIER	ANDRE	IZE	1			
VANNIER	DANIEL	MAYENNE	1			
VANNIER	MAXIME	ST CENERE	1			
VANROBAEYS	ROGER	TORCE VIVIER EN CHARNIE	6			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	2			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	3			
VAUGON	DANIEL	ST SAMSON	1			
VENGEANT	PIERRE	ORIGNE	1			
VENGEANT	YVONNE	ORIGNE	1			
VERHAGEN	HENDRIK	STE SUZANNE	2			
VETILLARD	PAUL	SOULGE SUR OUETTE	2			
VETTIER	ALAIN	LA BACONNIERE	1			
VETTIER HERVE	SCEA REGNIERE	OLIVET	1			
VIEL	JACQUES	CRAON	2			
VIGNEAU (DU) DOUBLARD	LAURENT	ARGENTRE	4			
VIGOUROUX	HELENE	BOUERE	1			
VILLEFUE	MARCEL	ERNEE	1			
VILLETTE (DE)	ISABELLE	ST LEGER	6			
VINDARD	ANDRE	ST BRICE	1			
VINETTE	JACKY	AVERTON	2			
VIOU	BERTRAND	BIERNE	1			
VIOU	PHILIPPE	BEAULIEU SUR OUDON	3			
VITOUR	BERNARD	BALLEE	1			
VITTON (DE)	CHARLES-HENRY	HAMBERS	2			
VITTON (DE)	PAUL-HENRY	CHEMERE LE ROI	3			
VOISIN DANIEL/	BOUDET JEAN-PIERRE	FOUGEROLLES DU PLESSIS	2			
VOVARD	JEAN-PIERRE	STE SUZANNE	1			
WAMBERGUE	GUILLAUME	DAON	7			
WATTEAU	JEAN-FRANCOIS	STE GEMMES LE ROBERT	1			
WATTEBLD	ROLAND	LE HORPS	1			
WEBER	JEAN-PAUL	BEAULIEU SUR OUDON	1			
WEBER	JEAN-PAUL	ST AIGNAN SUR ROE	5			
ZAMBON	PIERRE	LA BRULATTE	1			

CH. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES

TOTAL DES ATTRIBUTIONS CH. : 3178 C. : 28 B. : 21 JCB : 17

Jean-François ARCANGER
06.85.12.79.27



Éric MAROUZÉ
06.70.70.01.42



David BOUQUEREL
06.72.90.13.28



Mickaël JAMONT
06.73.37.59.53



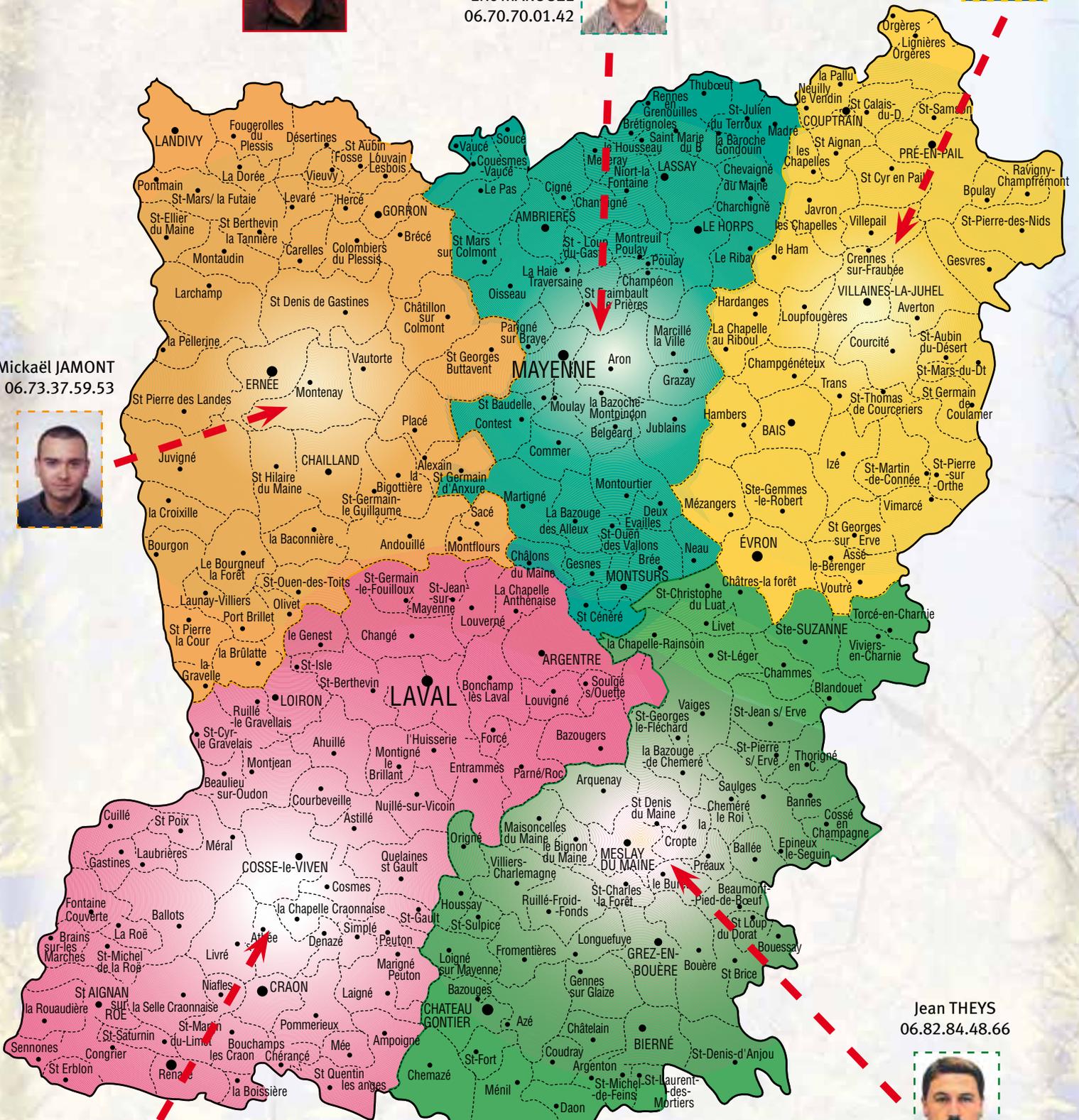
Jean THEYS
06.82.84.48.66



Daniel ANGOT
06.80.92.40.42



Prévention dégâts
Olivier GODET
06.82.84.48.69





TERRES & EAUX

— CHASSE — PÊCHE — ÉQUITATION — ANIMAL — NATURE —

www.terreseteaux.com

BIENVENUE DANS VOS MAGASINS DE PASSION

Une offre de plus de 350 marques sur 2950 m²...

Votre territoire chasse comprenant

une armurerie exposant plus de 200 armes de chasse et de tir et une cartoucherie proposant plus de 300 références de munitions



La passion des services

Atelier d'armurerie et un tunnel de tir de 10, 25, 35 et 50 mètres



Votre territoire animal proposant

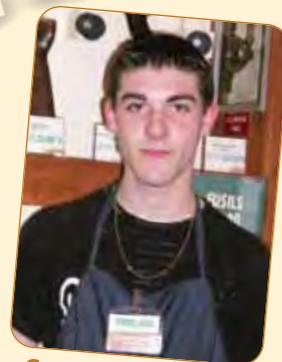
une diversité d'aliments, d'accessoires pour l'élevage, le dressage, le piégeage... Du chien au petit gibier.



Des armuriers qualifiés à votre service...



Charles-Edouard MOUCHARD
armurier dans votre magasin de La Mézière



Gauthier DESSEAUX
armurier dans votre magasin de S^t Saturnin

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi au Jeudi
de 09H00 à 12H30
et de 14H00 à 19H30
Vendredi et Samedi
de 09H00 à 19H30 NON STOP

LE MANS - SAINT SATURNIN

12, rue de Villeneuve - ZAC des portes de l'Océane
72650 SAINT SATURNIN
Tél. : +33 (0)2 43 14 56 00
Autoroute A11, sortie 7 ou 22 Le Mans



RENNES - LA MEZIERE

ZAC de Cap Malo - 35520 LA MEZIERE
Tél. : +33 (0)2 99 13 33 90
Route N137,
sortie Complexe commercial Cap Malo

